



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité 2024



Tous engagés
pour l'habitat privé

La preuve

ÉDITO p.3

PREUVE 1 p.4

- Nous facilitons l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

PREUVE 2 p.12

- Nous poursuivons la dynamique des rénovations d'ampleur avec MaPrimeRénov'

PREUVE 3 p.20

- Nous agissons auprès de toutes les copropriétés pour accélérer leur transformation

PREUVE 4 p.28

- Nous renforçons les moyens d'action pour résorber l'habitat indigne

PREUVE 5 p.36

- Nous façonnons un service public avec les collectivités locales

PREUVE 6 p.44

- Nous rapprochons le service public de tous les Français

PREUVE 7 p.52

- Nous soutenons les collectivités locales dans la transformation de leurs territoires

PREUVE 8 p.60

- Nous mobilisons un puissant réseau d'acteurs, partout sur le territoire

CONSEIL

D'ADMINISTRATION p.68

En janvier 2024, nous entamions l'année avec **une réforme ambitieuse** de nos aides, dans un contexte singulier. Pour garantir cette transition, quelques adaptations ont été nécessaires, pour **permettre à l'ensemble des acteurs de se l'approprier** : ménages, collectivités, professionnels, accompagnateurs, services déconcentrés.

À l'heure du bilan, force est de constater que nous avons su relever le défi, tous ensemble, pour **transformer cette année 2024, atypique et complexe, en une année exceptionnelle**.

Les chiffres de l'Agence le démontrent : **les ménages sont de plus en plus nombreux à rénover leur logement**, avec des projets de qualité. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie s'accélère. La dynamique en faveur des copropriétés continue de progresser. Les projets de lutte contre l'habitat indigne se multiplient. Et, au-delà, la rénovation d'ampleur a pris son envol grâce à l'accompagnement personnalisé des ménages et aux aides financières importantes.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans **l'engagement de tout le réseau et de tous ceux qui constituent l'écosystème de la rénovation de l'habitat privé**. Des équipes formidables, qui nous permettent chaque jour d'être au rendez-vous de nos missions.

Pour cette édition 2024 du rapport d'activité, c'est précisément cet engagement que nous avons voulu mettre à l'honneur : un récit de preuves, qui témoignent de la vitalité et de l'énergie de ce collectif unique et engagé partout en France. Les huit preuves, qui rythment ce rapport d'activité et les données chiffrées qui les accompagnent, révèlent les actions de plus en plus nombreuses mises en œuvre sur tous les territoires pour déployer cette politique publique.

Les ménages pourront continuer à compter sur France Rénov' dans le cadre des nouveaux pactes territoriaux qui se stabilisent, afin de les accompagner vers la rénovation la plus ambitieuse possible de leur logement.



Thierry Repentin,
président de l'Anah



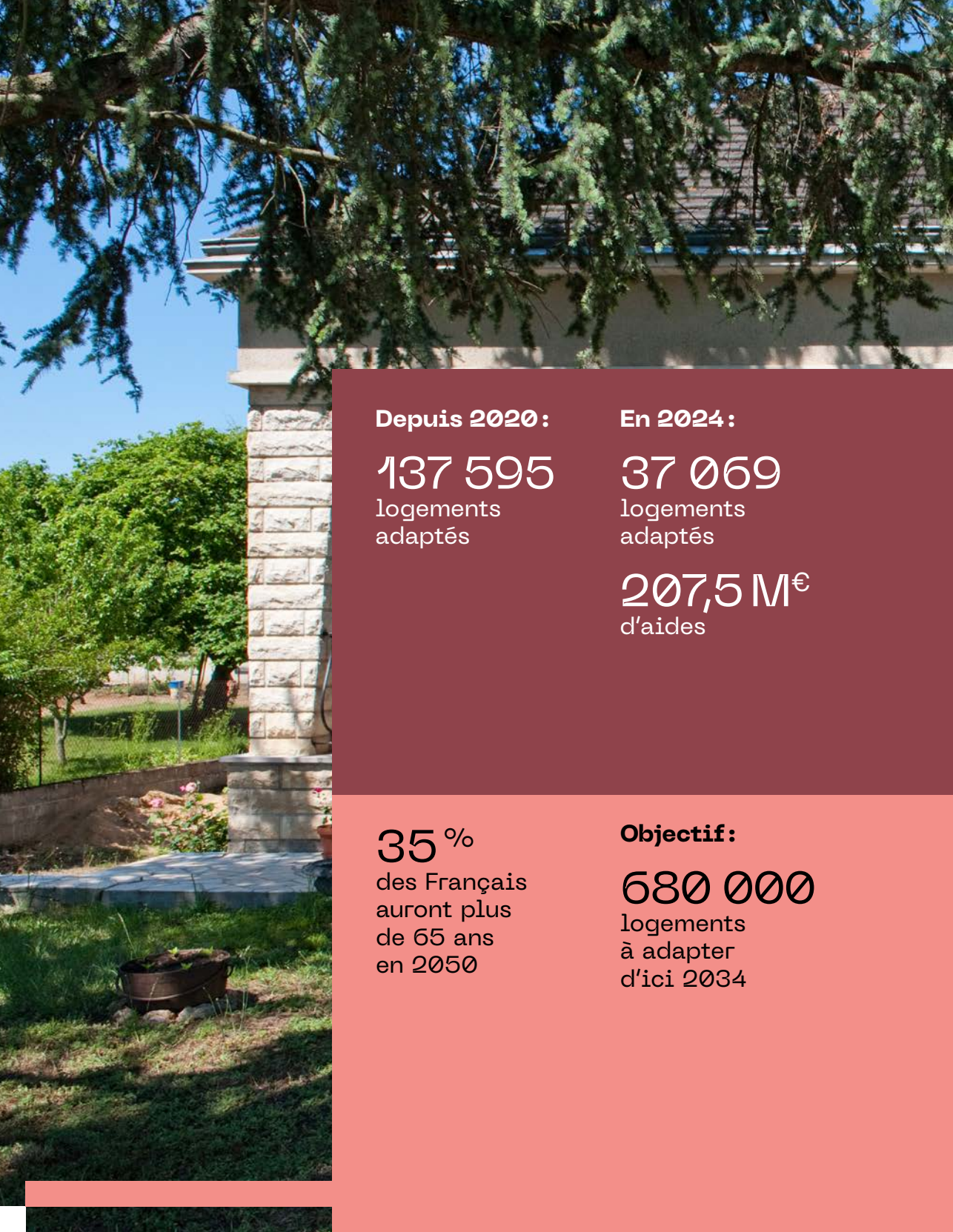
Valérie Mancret Taylor,
directrice générale de
l'Anah





Nous facilitons
l'adaptation
des logements
à la perte
d'autonomie

PREUVE 01



Depuis 2020 :

137 595

logements
adaptés

En 2024 :

37 069

logements
adaptés

207,5 M€
d'aides

35 %

des Français
auront plus
de 65 ans
en 2050

Objectif :

680 000

logements
à adapter
d'ici 2034



Nous facilitons l'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Lancée le 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' a immédiatement rencontré son public. Fusionnant plusieurs dispositifs existants et proposant une porte d'entrée unique à l'Anah, le dispositif a largement atteint ses objectifs dès sa première année d'existence.

MaPrimeAdapt' : un succès dès son lancement

Avec 37 069 logements adaptés en 2024, la nouvelle aide MaPrimeAdapt' s'est imposée comme le dispositif de référence pour l'adaptation de son logement.

- **L'aide est simple, lisible pour les Français** et plus avantageuse que les aides précédentes.
- **Le recours systématique à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)** est sécurisant pour les ménages. Il les rassure et les soulage dans leurs démarches.
- **Une campagne de communication, largement diffusée dans les médias**, a montré une image positive des travaux d'adaptation.
- La population cible est importante : **1 Français sur 3 aura plus de 65 ans en 2050.**



Objectif: maintenir le rythme en 2025

En 2025, le dispositif MaPrimeAdapt' doit continuer à se déployer, pour créer un « réflexe autonomie » chez les Françaises et les Français :

- **Augmenter le nombre de logements adaptés.**
- **Former les Espaces conseil France Rénov'** à la question de l'autonomie.

- **Accompagner l'ensemble des territoires** dans le déploiement du dispositif.
- **Aider les copropriétés** afin d'apporter une réponse, de la grille d'entrée de la résidence jusqu'à l'appartement.
- **Prévenir la fraude** en sensibilisant les ménages.

EN 2024 :

8 940 €
de travaux en moyenne
+11 %
par rapport à 2023

5 596 €
d'aides en moyenne
+ 54 %
par rapport à 2023

41 %
des demandeurs
ont entre 70 et 79 ans

« L'autonomie est un sujet à part entière autant qu'un réflexe à acquérir. Nous devons dédramatiser l'adaptation des logements, afin d'en faire un pan de travaux naturel et attractif, qui s'envisage au même titre que les travaux de rénovation énergétique. L'adaptation de son logement doit être pensée selon ses besoins, dans sa globalité. »

Louise Faure adjointe au chef du service des politiques d'adaptation et de rénovation énergétique à l'Anah

Les Français satisfaits du nouveau dispositif

Une enquête* réalisée en décembre 2024 met en évidence la très forte adhésion au dispositif, avec des niveaux de satisfaction record :

- **98 % des bénéficiaires se disent satisfaits** du dispositif MaPrimeAdapt'.
- **98 % des répondants déclarent se sentir plus en sécurité** chez eux à l'issue des travaux d'adaptation de leur logement.
- **79 % des bénéficiaires** n'auraient pas fait les travaux sans la prime.

*Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 personnes parmi les bénéficiaires de l'aide MaPrimeAdapt'.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Trois questions à Magali Rougeoux, responsable du service habitat privé à Limoges Métropole.

Depuis le lancement du dispositif MaPrimeAdapt', quelle dynamique observez-vous concernant l'adaptation des logements ?

Le territoire de la métropole est couvert depuis 2023 par une Opah contractualisée avec l'Anah : dans ce cadre, nous avons un objectif de 80 dossiers d'adaptation déposés. Avec le lancement de MaPrimeAdapt', ce sont 192 dossiers qui ont finalement été déposés, soit **plus du double de l'objectif initial**. En conséquence, nous avons revu à la hausse notre prévisionnel : **nous visons les 301 dossiers déposés pour 2026**.

Cette dynamique va-t-elle se maintenir en 2025 ?

En ce début d'année 2025, nous conservons **un haut niveau de dossiers déposés**, avec davantage de **dossiers qualifiés**, et un écart réduit entre le nombre de diagnostics réalisés et de dossiers déposés. L'accompagnement gratuit et personnalisé par un **assistant à maîtrise d'ouvrage**, financé par la métropole, est très incitatif pour les ménages. Cet accompagnement par un tiers de confiance neutre est indispensable : il facilite les démarches des ménages, les oriente vers des professionnels de confiance et permet de lutter contre les fraudes.



Comment expliquez-vous une telle augmentation ?

La vaste campagne de communication nationale qui accompagnait le lancement du dispositif a eu un fort impact. Au Guichet Habitat, les contacts pour l'autonomie sont passés de **113 en 2023 à 318 en 2024**, ce qui démontre aussi l'intérêt d'une porte d'entrée unique pour le dispositif. Au niveau local, nous avons transmis à chaque commune un **kit de communication** pour réaliser des affichages en mairie, dans les espaces France services et dans leurs gazettes. Nous avons également organisé des temps d'information avec les professionnels du soin, en lien avec l'hôpital de Limoges et le Gérotopôle.

ZOOM SUR...

Une campagne de communication qui décoiffe !

Pour accompagner le lancement de MaPrimeAdapt', l'Anah a fait le pari d'un dispositif de communication audacieux.

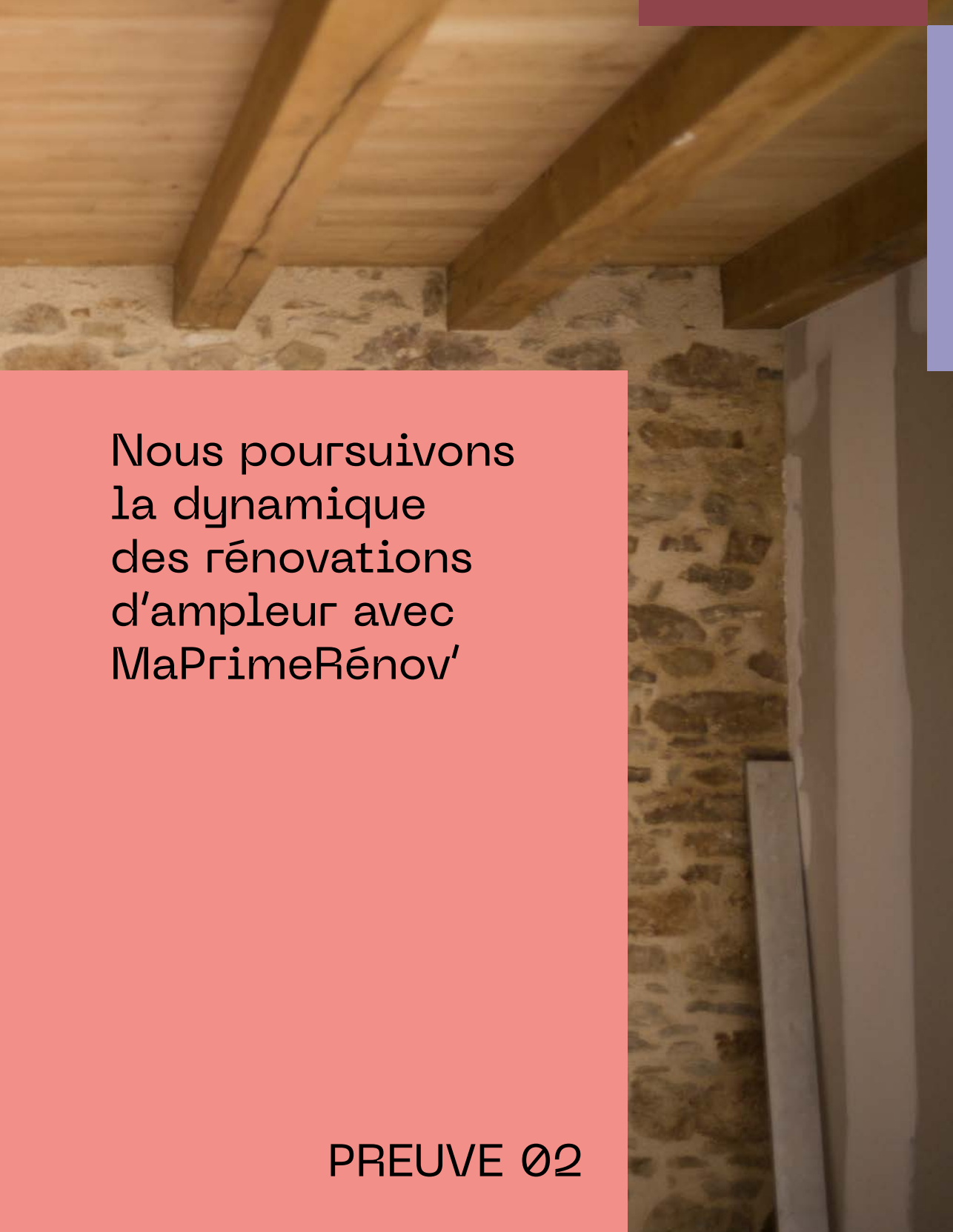
« Nous avons un enjeu fort : encourager la prévention et dédramatiser la perte d'autonomie pour anticiper les travaux d'adaptation. Nous souhaitons donc nous adresser aux seniors qui ont la pêche et qui ne pensent pas forcément à adapter leur logement en leur disant "si si, c'est maintenant qu'il faut y penser". »

Martin Lagane directeur de la communication de l'Anah

Redécouvrez
les vidéos
de la campagne

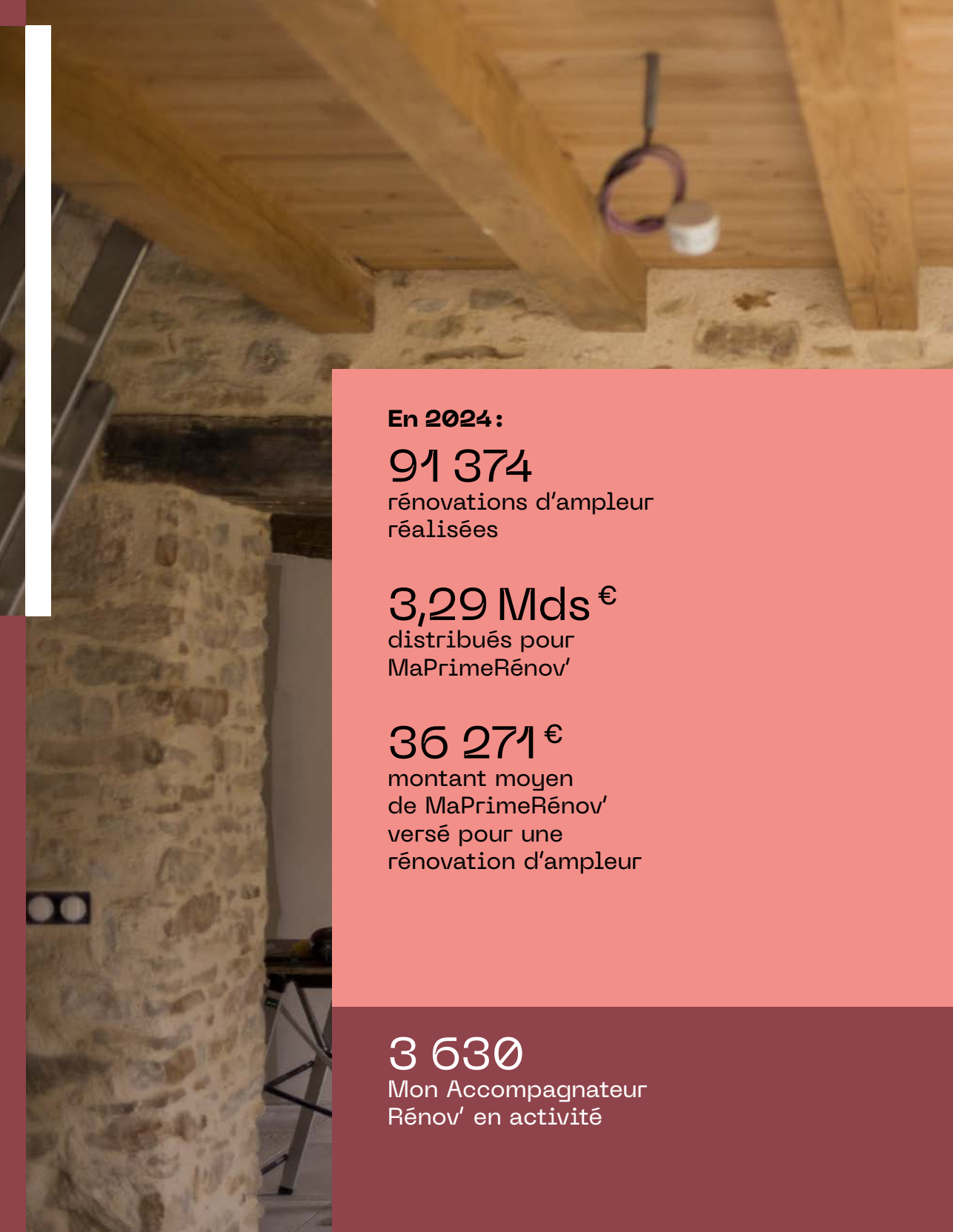




The background image shows the interior of a room undergoing renovation. It features exposed wooden beams on the ceiling and rough stone walls. A large, solid pink rectangular area is overlaid on the left side of the image, containing white text. On the right side, there is a vertical strip of light blue and a thin vertical line of white.

Nous poursuivons
la dynamique
des rénovations
d'ampleur avec
MaPrimeRénov'

PREUVE 02



En 2024 :

91 374

rénovations d'ampleur
réalisées

3,29 Mds €

distribués pour
MaPrimeRénov'

36 271 €

montant moyen
de MaPrimeRénov'
versé pour une
rénovation d'ampleur

3 630

Mon Accompagnateur
Rénov' en activité



Nous poursuivons la dynamique des rénovations d'ampleur avec MaPrimeRénov'

En 2024, MaPrimeRénov' a connu des évolutions profondes avec l'instauration de deux nouveaux parcours et un accompagnement rendu obligatoire pour les rénovations d'ampleur. L'objectif: accélérer les rénovations d'ampleur tout en continuant à proposer une aide adaptée aux rénovations par geste.

Des évolutions pour MaPrimeRénov'

2024 a été une année de transition, marquée par des évolutions en profondeur pour MaPrimeRénov', avec:

- **La création de deux parcours:** le parcours pour une rénovation par geste et le parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur qui rend systématique le suivi par Mon Accompagnateur Rénov'.
- **Une revalorisation des aides à un niveau inédit** et un relèvement des plafonds de ressources, qui favorisent des travaux plus qualitatifs et des projets plus ambitieux.
- **L'accès à MaPrimeRénov' pour tous les propriétaires, notamment les bailleurs.**
- **Une stabilité réglementaire et budgétaire** adoptée en fin d'année pour maintenir un haut niveau d'ambition en 2025.

« Avec un taux de financement inédit pour la rénovation énergétique en 2024, les travaux de rénovation d'ampleur décollent. Les projets sont désormais plus ambitieux et connaissent un saut qualitatif important. »

Oriane Raullet adjointe à la directrice de l'expertise et des politiques publiques à l'Anah

+65 %

de gain énergétique moyen pour les projets de rénovation d'ampleur

Franc succès pour le comité de suivi des acteurs de l'accompagnement

Avec deux rendez-vous organisés en 2024, la création de ce comité de suivi, qui réunit les têtes de réseaux des professionnels de l'accompagnement, qu'il s'agisse des structures historiques ou des nouveaux acteurs, les représentants des Espaces conseil France Rénov' et des associations des collectivités territoriales, a permis de **consolider la mobilisation de tout un écosystème en faveur de la sécurisation du parcours des ménages**. Une enquête de satisfaction a confirmé l'utilité et la bonne réception de cette instance très appréciée des acteurs. Le comité sera reconduit en 2025, pour poursuivre cette dynamique.



Fraude : sensibiliser les ménages et sécuriser leurs parcours

En 2024, l'Anah s'est appuyée sur son réseau et sur les services déconcentrés pour intensifier ses actions de contrôle et de prévention, partout sur les territoires :

- **Contrôles renforcés** à l'instruction des dossiers.
- **Vaste campagne de vérification** de l'identité des bénéficiaires en avril.
- **Sécurité d'accès au site internet** et aux comptes MaPrimeRénov' renforcée.
- **Augmentation des contrôles** sur les chantiers (10 % en 2024).
- **Campagne de communication de prévention** des arnaques largement diffusée sur les réseaux sociaux.



Découvrez
la vidéo ASMR



LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Dans le Béarn, les rénovations d'ampleur décollent

Retour sur une année riche en projets avec Jérémie Mounicou, directeur de l'Espace conseil France Rénov' de la Montagne béarnaise.

Comment pouvez-vous résumer l'année 2024 ?

Cette année, les projets sortent. L'augmentation des aides à la rénovation d'ampleur a eu un effet déclencheur pour les ménages : **100 nouveaux projets** se sont concrétisés dans le Béarn, soit **deux fois plus qu'en 2023**. Les projets sont plus ambitieux et énergétiquement performants, avec un coût moyen qui s'élève à **62 000 euros**. Les gens sont ravis, il y a un gain de confort impressionnant dès la fin des travaux.

Comment convaincre des ménages aux revenus plus modestes de se lancer dans des travaux de rénovation globale ?

On leur explique qu'en faisant plus de travaux, ils paieront finalement moins, grâce à des aides plus importantes. La **revalorisation des aides** permet à certains ménages d'avoir un reste à charge inférieur lorsqu'ils se lancent dans une rénovation d'ampleur, plutôt qu'une simple rénovation par geste.

Quel impact économique sur le territoire ?

Nous avons calculé que pour chaque euro investi par la collectivité, ce sont **60 euros** de retombées économiques au niveau local. En 2024, **12 millions d'euros** de travaux ont été réalisés sur le territoire, confiés pour **95 %** à des artisans locaux.



ZOOM SUR...

Les belles histoires de la rénovation

Retour en images sur des projets réussis avec Julie, Linda et Hugo, qui ont rénové leur logement grâce à MaPrimeRénov'.

Une campagne de communication digitale pour donner envie et montrer que la rénovation énergétique est accessible à tous.



1.

1. À Burbure, dans les Hauts-de-France, Julie a rénové une ancienne longère

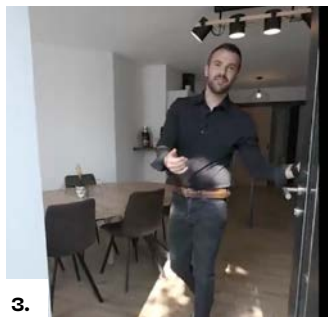
Découvrez son histoire



2.

2. À Crillon-le-Brave, dans le Sud, Linda a retrouvé du confort en hiver

Découvrez son histoire



3.

3. À Chanverrie, en Pays de la Loire, Hugo a rénové sa bâtisse de 1789

Découvrez son histoire







Nous agissons
auprès de toutes
les copropriétés
pour accélérer
leur transformation

PREUVE 03



Depuis 2020 :

188 241

logements en
copropriété rénovés,
dont

113 084

rénovations
énergétiques

En 2024 :

55 237

logements rénovés

542,2 M€

d'aides



03 Nous agissons auprès de toutes les copropriétés pour accélérer leur transformation

24

Avec plus d'un quart des logements du parc privé en copropriété, leur rénovation est un enjeu crucial. En 2024, le Plan Initiative Copropriétés (PIC) confirme toute son utilité en répondant aux fortes attentes des territoires. Sur le front des petites copropriétés, l'Anah a également lancé une expérimentation pour mieux les accompagner.

Lutter contre l'indignité en copropriété

Adoptée en avril 2024, la loi « habitat dégradé » apporte des outils supplémentaires aux collectivités et professionnels pour faciliter le traitement des copropriétés les plus en difficulté :

- **Une meilleure information des copropriétaires**, grâce à une obligation de communication dans le cadre des procédures liées à l'habitat indigne.
- **La simplification des votes en AG** pour accélérer les projets de travaux.
- **Une refonte de l'emprunt collectif** pour faciliter le financement des projets.
- **Une amélioration des procédures de saisie** en cas d'impayés de charges.

MaPrimeRénov' s'adapte aux petites copropriétés

Pour répondre aux spécificités des petites copropriétés (moins de 20 lots), souvent situées dans les centres anciens, l'Anah a lancé en 2024 un dispositif expérimental. Plusieurs critères techniques sont adaptés pour répondre aux besoins de ce parc à la fois singulier et important :

- **Réduction du seuil** de lots à usage d'habitation principale de **75 % à 65 %**.
- **Suppression de l'exigence de 35 %** de gain énergétique, remplacée par un audit global du bâti et un accompagnement par un maître d'œuvre.
- **Ouverture du dispositif** aux opérations déjà engagées, comme les Opah-Ru et Popac.

« La loi habitat dégradé marque un tournant pour les copropriétés. Elle répond à des remontées du terrain, des collectivités et des professionnels, confrontés chaque jour aux enjeux des copropriétés dégradées. Ce texte simplifie les procédures, améliore la coordination entre acteurs et offre des leviers concrets pour intervenir plus vite et plus efficacement. Les collectivités engagées sur les sites nationaux du PIC pourront s'en saisir rapidement pour répondre à des situations souvent complexes et critiques. »

Sébastien Catté-Wagner responsable du service habitat digne et durable à l'Anah

2018-2024 :

6 ans d'action pour le Plan
Initiative Copropriétés (PIC)

1,565 Mds€

d'aides de l'Anah

3 830

copropriétés

184 680

logements traités

dont

17

sites nationaux

141

copropriétés

23 674

logements traités

DATES CLÉS

Janvier 2024 :

lancement du régime d'aide
expérimental pour les petites
copropriétés

Avril 2024 :

adoption de la loi relative
à l'accélération du traitement
de l'habitat dégradé

Novembre 2024 :

signature de l'Orcod
du quartier de la Mosson
à Montpellier

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

À Montpellier, redonner vie au quartier de la Mosson

Trois questions à Arnaud Chevreux
et Bruno Leroy de la direction de l'habitat
et des parcours résidentiels à Montpellier
Métropole.

Pourquoi une Orcod pour le quartier de la Mosson ?

Le quartier de la Mosson, avec
ses **15 copropriétés** et ses
24 000 habitants, nécessite une
intervention globale et coordonnée.
L'Orcod offre un cadre national
structurant et permet de conjuguer
redressement financier, rénovation
énergétique et renouvellement urbain
sur 10 ans. Alignée avec les actions
de l'ANRU, cette Orcod offre une approche
complète pour répondre **aux défis
sociaux, économiques et urbains
du territoire**.

Quels sont les défis pour les années à venir ?

L'un des principaux enjeux est d'articuler
les interventions avec les démolitions
prévues dans le secteur Grand Mail,
tout en tenant compte de la capacité
financière des copropriétaires. Nous
devons poursuivre l'accompagnement
social et maintenir la dynamique
engagée **pour concrétiser les
rénovations d'ici à 10 ans**.

Quelles avancées ont été réalisées ?

Dès 2019, nous avons mis en place
les premières mesures : stabilisation
des impayés, diagnostics multicritères
et premiers travaux d'urgence.

**Avec 114 logements déjà portés sur
un objectif de 194**, nous progressons.
Aujourd'hui, grâce à ce dispositif, les
copropriétaires disposent d'une feuille
de route claire pour voter des travaux
ambitieux, tout en bénéficiant d'un
accompagnement renforcé.



ZOOM SUR...

Le « Club de la copro » avec l'Alec Montpellier

Le « Club de la copro » mis en place par l'Espace conseil France Rénov' de Montpellier accompagne et conseille les copropriétés, en mobilisant les acteurs du territoire. Décryptage de cette initiative innovante.

ACTIONS CLÉS

- **Format petit-déjeuner :**
Organisé en décembre, il a réuni plus de 60 participants, en proposant un focus sur le réseau de chaleur urbain.
- **Forum de la copropriété :**
Ouvert aux copropriétaires, il favorise les échanges, les partages d'expériences et les mises en relation.
- **Animations :**
3 webinaires, 6 visites de chantier, 2 ateliers pratiques sur la gestion des espaces verts.
- **Proximité :**
Interventions en réunion de conseil syndical pour accompagner les copropriétaires et lever les freins à la décision.

PERSPECTIVES

- Développer des solutions pour les petites copropriétés.
- Étendre le réseau d'entreprises partenaires.
- Créer des fiches pratiques pour favoriser la répliquabilité et la projection des futurs projets : adaptation au changement climatique, estimation des coûts.

EN CHIFFRES

700
copropriétés
conseillées
depuis le début
du dispositif

300
copropriétés
accompagnées
en 2024

55 %
de gain
énergétique
en moyenne sur
les projets votés

35 %
des audits
débouchent
sur un vote
de travaux



13



Nous renforçons
les moyens d'action
pour résorber
l'habitat indigne

PREUVE 04



Depuis 2020 :

71 345

logements rénovés
et sortis de l'indignité

En 2024 :

15 501

logements rénovés

249,6 M €

d'aides
aux ménages

58

opérations RHI
financées grâce
à 24,7 M € d'aides
aux collectivités



04 Nous renforçons les moyens d'action pour résorber l'habitat indigne

32

La lutte contre l'habitat indigne reste un enjeu central des politiques publiques, porté par l'Anah depuis sa création. En 2024, l'Anah a contribué au renforcement de l'arsenal législatif de lutte contre l'habitat dégradé. Cette nouvelle dynamique s'est accompagnée d'un renforcement du budget de l'Agence en matière de Rhi-Thirori.

Le repérage, clé d'une action efficace

Pour mieux cibler l'habitat indigne, l'Anah met à disposition des territoires **des données mobilisables en phase d'étude et d'ingénierie**. En 2024, elle a notamment développé **un nouvel indicateur de pré-repérage** qui doit permettre d'affiner l'identification des zones prioritaires en croisant la part du parc privé et le taux de précarité des ménages. Son déploiement est prévu pour 2025.



Lancement de Ma Prime Logement Décent

Entrée en vigueur en janvier 2024, cette aide a pour objectif de mieux financer les travaux de remise en état des logements indignes ou dégradés, notamment s'ils permettent une meilleure efficacité énergétique.

- Une aide unique qui fusionne **Habiter Sain et Habiter Serein**.
- Des travaux d'ampleur pris en charge jusqu'à 70 000 €.
- Une aide à destination des propriétaires occupants aux revenus modestes ou des propriétaires bailleurs avec plafonnement de loyer.



Retour sur les six territoires d'accélération

De 2019 à 2023, **six départements dits « d'accélération »**, sur lesquels les problématiques liées à l'habitat indigne et dégradé étaient plus prégnantes qu'ailleurs, ont été pris en considération : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne. Une expérimentation qui a porté ses fruits, puisque l'augmentation de la prise en charge a permis de **doubler le nombre de logements subventionnés au titre des travaux d'office**. C'est pourquoi, une prorogation d'un an a été adoptée, jusqu'au 31 décembre 2024.

100 %
de financement
des travaux d'office

91 %
de logements
subventionnés en 2023
contre 44,7 % en 2018

« Les ménages en situation de précarité ne sont généralement pas ceux qui sollicitent les aides publiques. Le travail de repérage est donc essentiel, et cela passe par France Rénov'. Les Accompagnateurs Rénov' sont un autre filet de sécurité, dans le cas où la dégradation n'a pas pu être identifiée en amont. »

Simon Corteville responsable du service politique d'adaptation et de rénovation énergétique à l'Anah

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

À Foix, huit ans d'efforts récompensés

Grâce à l'accompagnement de l'Anah et au programme Action Cœur de Ville, la commune de Foix a redonné vie à son cœur de ville en rénovant de nombreux logements et espaces publics.

POINTS CLÉS

- **Respect des contraintes patrimoniales :** réalisation d'une fiche d'intégration paysagère et patrimoniale en lien avec les Architectes des bâtiments de France (ABF).
- **Réalisation d'études pré-opérationnelles :** mobilisation du cabinet Urbanis dès 2016 pour l'identification des îlots, puis en tant qu'AMO pour mener à bien le projet.
- **Préservation de l'activité économique :** chantier interrompu de fin mai à début octobre entre 2020 et 2022.

RÉSULTATS

- Un centre-ville plus accueillant et attractif pour les habitants et les visiteurs.
- Grâce au programme Action Cœur de Ville : 101 logements réhabilités sur le centre ancien de Foix, dont 46 logements en sortie de vacance.
- 2 autres opérations similaires en cours sur Foix, rue du Rival (12 logements) et Cours Gabriel Fauré (9 logements).

EN CHIFFRES

324 273 €

de subventions Anah
pour ce projet



ZOOM SUR...

À Mulhouse, le quartier des Coteaux se transforme

Démolition, reconstruction de nouveaux logements, création d'équipements publics. Un nouveau chapitre se profile pour le quartier des Coteaux visant à redessiner en profondeur ce pan de ville.

POINTS CLÉS

- **Inscription au Plan Initiative Copropriétés:** fléchage prioritaire des fonds Anah sur les immeubles en difficulté (problématiques d'ordre sécuritaire, impayés importants, propriétaires bailleurs indécis, difficultés de fonctionnement des syndicats de copropriété).
- **Maîtrise d'ouvrage assurée par Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).**
- **Intégration au NPNRU:** aménagement des espaces publics, rénovation d'équipements scolaires et culturels, restructuration des rues, végétalisation par l'ANRU.

PERSPECTIVES

- Poursuite de la procédure Plein Ciel, dépôt du dossier de DUP au printemps 2025.
- Poursuite de la stratégie de redressement des copropriétés Les Peupliers-Camus.
- Restitution de l'étude de calibrage de la copropriété Delacroix en mai/juin 2025.

EN CHIFFRES

1 911 380 €

d'engagement Anah depuis 2018 dont **1,5 M €** de subventions travaux et 411 380 € de subventions en ingénierie



A person with curly brown hair, seen from the back and side, wearing a dark blue textured sweater. They are looking out a window with warm, golden light coming through. The background shows a wooden cabinet and a wall. The image is overlaid with a large pink rectangle on the left and a vertical blue bar on the right.

Nous façonnons
un service public
avec les collectivités
locales

PREUVE 05



En 2024 :

1 164

programmes
mis en œuvre
avec les territoires dont

816 OPAH

131 PDS

217 PIG

50 %

des aides à la pierre
sont distribuées
en opérations
programmées



05 Nous façonnons un service public avec les collectivités locales

40

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les pactes France Rénov' remplacent progressivement le cadre contractuel antérieur.

Ce dispositif sécurise les financements et clarifie les rôles entre l'Anah, l'État et les collectivités locales.

La contractualisation au service des territoires

L'opération programmée reste l'outil contractuel privilégié de l'Anah pour répondre aux besoins locaux. Les collectivités jouent un rôle central dans cette dynamique, en ciblant les publics prioritaires et en adaptant les aides aux spécificités locales.

En 2024, **1 164 programmes ont ainsi été mis en œuvre** sur le territoire, dont **816 Opah, 131 Plans de sauvegarde et 217 FIG**.

En 2024, clap de fin pour le programme SARE

Le programme CEE SARE, lancé en 2019, a été un levier majeur pour structurer le réseau France Rénov'. Arrivé à son terme le 31 décembre 2024, l'enjeu était d'assurer une transition pour les usagers et les territoires. **Les pactes France Rénov' prennent ainsi le relais, en ouvrant la voie à un service public encore plus intégré et accessible.**



Le déploiement progressif des pactes France Rénov'

2024 a été marquée par l'adoption d'un cadre clair et opérationnel, à travers un modèle type de convention validé en mars par le Conseil d'administration de l'Anah. Le tour de France de la direction générale, organisé au printemps, a permis de dialoguer avec les collectivités et d'adapter les approches au cas par cas. **Fin 2024, 565 pactes ont été engagés par les collectivités.**

50 %

c'est la part
du cofinancement
assuré par l'État

3 à 5 ans,

c'est la durée des
nouvelles conventions

DATES CLÉS

Février-avril :

tour de France de la
direction générale de l'Anah

Mars :

adoption des nouvelles
modalités du Service public
de la rénovation
de l'habitat pour 2025

Juillet :

synthèse par les Dreal
des perspectives de
déploiement

Décembre :

délibérations des collectivités
pour approuver et signer
les conventions territoriales
et régionales

« La fin du programme SARE
marque une nouvelle étape
dans la manière de déployer
le service public de rénovation
de l'habitat. C'est pourquoi,
nous avons travaillé main dans
la main avec les collectivités
pour co-construire un cadre clair
et adapté à chaque territoire.
Les pactes France Rénov'
garantissent la continuité
et l'accessibilité du service
public en tout point
du territoire, tout en renforçant
son efficacité. »

Vincent Feuillette secrétaire général en charge du pilotage
stratégique à l'Anah

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Le 1^{er} pacte territorial signé à Milly-la-Forêt

Le 18 octobre 2024, Valérie Létard, ministre chargée du Logement et Jean-Jacques Boussaingault, président du parc naturel régional du Gâtinais français, ont officiellement signé le premier pacte territorial France Rénov'. Cet engagement marque une étape décisive puisque le modèle est amené à se déployer à terme sur l'ensemble du territoire en 2025.

FRANCE RÉNOV' SUR LE TERRITOIRE DU GÂTINAIS

400 000

habitants concernés

7

intercommunalités
mobilisées

1.



2.

1. Maison individuelle rénovée dans le parc naturel régional du Gâtinais
2. Signature du 1^{er} pacte territorial
3. Espace conseil France Rénov' de Milly-la-Forêt
4. Échanges et conseils avec un ménage

2 000

dossiers traités
chaque année

13

conseillers
France Rénov'
déployés

3.



4.

« France Rénov' entre dans une nouvelle dynamique en 2025. Le parc naturel régional du Gâtinais français montre le chemin et tous les territoires doivent lui emboîter le pas. »

Valérie Létard ministre chargée du Logement

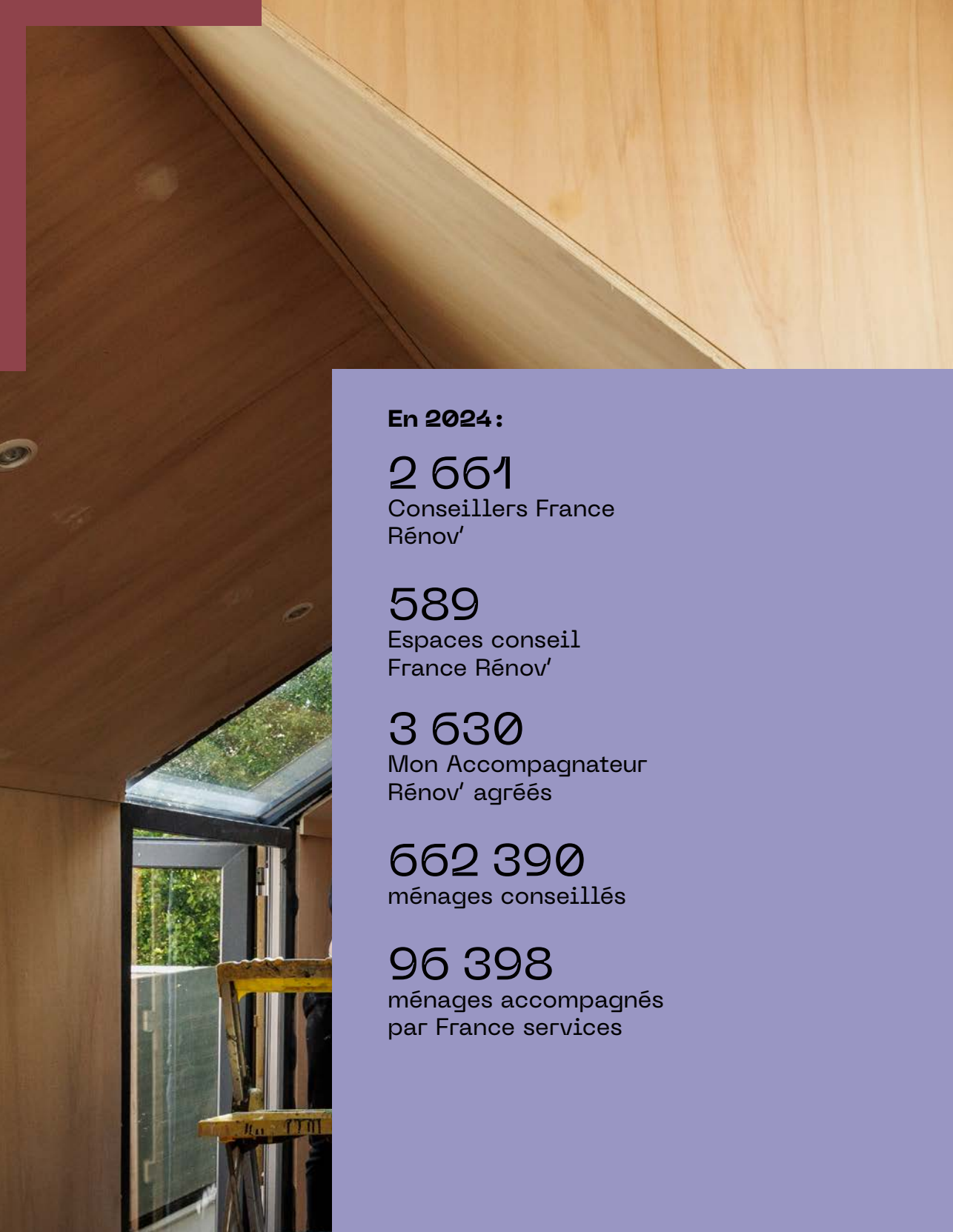




Nous rapprochons
le service public
de tous les Français

PREUVE 06





En 2024 :

2 661

Conseillers France
Rénov'

589

Espaces conseil
France Rénov'

3 630

Mon Accompagnateur
Rénov' agréés

662 390

ménages conseillés

96 398

ménages accompagnés
par France services



06 Nous rapprochons le service public de tous les Français

48

L'Anah et son réseau développent leur stratégie d'aller-vers pour aider les ménages à concrétiser leurs projets de rénovation énergétique.

En 2024, à travers des dispositifs de proximité, ce sont ainsi tous les acteurs de la rénovation qui se sont mobilisés pour faire connaître France Rénov', les aides, et rendre ce service public accessible à tous, partout sur le territoire.

La montée en puissance de l'accompagnement des ménages

Le réseau d'Accompagnateurs Rénov', ce sont **3 630 accompagnateurs agréés** couvrant l'ensemble du territoire, avec **un objectif de 5 000 accompagnateurs d'ici à la fin de l'année 2025**.

Cette montée en puissance de l'accompagnement en 2024 a permis de conseiller plus de 660 000 ménages et a sensiblement accéléré le nombre de dépôts de dossiers pour la rénovation d'ampleur. Pour les ménages qui souhaitent réaliser un bouquet de travaux (rénovation énergétique, autonomie, habitat dégradé), la mise en place d'un accompagnement renforcé permet de traiter l'ensemble des besoins dans l'habitat.

Une démarche d'amélioration continue à l'écoute des usagers

L'Anah déploie des dispositifs auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin : **le partenariat avec France services a permis d'appuyer les usagers éloignés du numérique dans plus de 96 000 démarches** (recherche d'informations, dépôt et suivi d'un dossier MaPrimeRénov' par geste, initialisation d'une demande MaPrimeAdapt'). Par ailleurs, le numéro unique France Rénov' est désormais accessible aux personnes sourdes et malentendantes, qui peuvent choisir entre une transcription instantanée de la parole, la visio-interprétation en langue des signes française ou un visio-codage en langue française parlée complétée.

Palmarès (Ré)Habiter : des projets exemplaires

L'Anah, France Villes et territoires Durables et l'ANABF (Association nationale des architectes des bâtiments de France) se sont associées en 2024 pour proposer le Palmarès (Ré)habiter. L'objectif : valoriser la diversité de l'habitat privé et démontrer que la réhabilitation peut être une opportunité d'amélioration pour le bâti et ses occupants, en donnant à voir des projets exemplaires pour leur durabilité, leur valeur écologique, leur qualité d'intervention sur le bâti existant, leur qualité d'usage et la répliquabilité de l'intervention.

Retrouvez-les
sur le site
de l'Anah !



Les 12 projets lauréats de l'édition 2024 ont été exposés les 26 et 27 novembre lors des Rencontres nationales de l'habitat privé à Montpellier.

France services : l'atout proximité

Depuis son lancement, le partenariat avec France services a permis de répondre aux attentes des usagers, notamment ceux les plus éloignés du numérique et de l'administration. **En 2024, l'analyse des données a permis d'objectiver l'impact de ce partenariat :**

- **25 %** des usagers se rendent dans un espace France services pour s'informer sur la rénovation énergétique.
- **10 %** sont ensuite orientés vers un Espace conseil France Rénov' pour un rendez-vous approfondi.
- **60 %** sollicitent un appui pour le dépôt de dossier ou le paiement du solde.



« Pour relever les défis qui nous sont confiés, nous devons mobiliser le réseau, animer l'écosystème, consolider la confiance et renforcer les relations avec les professionnels. »

Alé Sall directeur du programme France Rénov' à l'Anah

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Lutter contre l'exclusion énergétique dans les territoires

Pour venir à bout de la précarité énergétique, un collectif a imaginé un programme innovant : « Territoires zéro exclusion énergétique ». Décryptage avec Carole Schaal, directrice mobilisation, communication et sensibilisation.

Qu'est-ce que le programme Territoires zéro exclusion énergétique ?

Il s'agit d'un programme expérimental sur **trois ans**, déployé dans **15 territoires « Zéro Exclusion énergétique »** sélectionnés, avec une dynamique d'aller-vers. Le programme vise à adresser la problématique du non-recours, en accompagnant les populations qui passent sous les radars. Notre objectif est de **lever les freins financiers** et **réduire la complexité** des demandes d'aides pour ces publics, et ainsi lutter contre leur isolement.

Comment cela se concrétise sur le terrain ?

Nous mettons tous les acteurs autour de la table et apportons une méthodologie de bout en bout. Nous avons aussi créé un nouveau métier : **l'accompagnateur Ensemblier Solidaire**, qui accompagne de bout en bout les personnes en situation d'exclusion énergétique dans leurs travaux de rénovation, grâce à ses compétences sociales, techniques et financières, pour leur permettre de construire un véritable projet de vie.

Quels moments forts retenir de cette année 2024 ?

Je retiendrais deux moments forts : **les ateliers « fresques contre la précarité énergétique »** que nous avons eu la joie d'animer aux Rencontres nationales de l'habitat privé, et **la publication de notre premier ouvrage collectif les « 100 solutions contre la précarité énergétique »**, créé par et pour les acteurs engagés dans la lutte contre l'exclusion énergétique.



ZOOM SUR...

Des dispositifs de sensibilisation innovants

Cette année, l'Anah a imaginé des actions de communication inédites pour aller vers les ménages et les accompagner dans la rénovation de leurs logements.

Le Tour de France des « tiny houses » France Rénov'

En avril, le dispositif itinérant France Rénov' a débuté son tour de France en **12 étapes**, à la rencontre des ménages. De Chartres à Bayonne en passant par Sevran, les habitants, guidés par les conseillers France Rénov', ont pu découvrir les bénéfices de la rénovation à travers **une exposition ludique** présentant les **grandes étapes de la réalisation de travaux de rénovation**, les matériaux utilisés, et les aides auxquelles ils peuvent prétendre.



France Rénov' fait sensation à la Foire de Paris

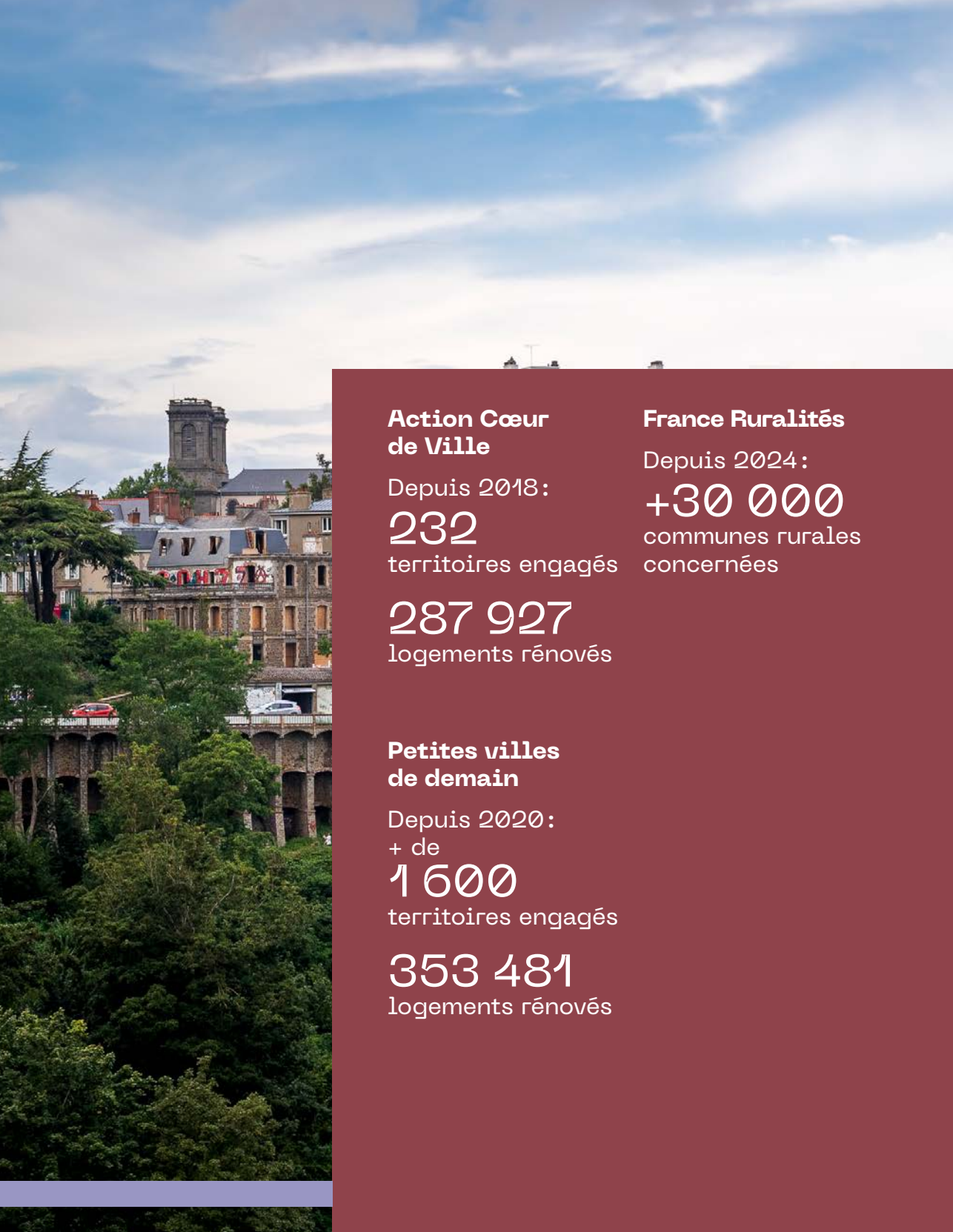
Sur un stand de près de **160 m²**, les conseillers France Rénov' ont conseillé **plus de 4 000 ménages**, tandis que les experts Rénov' ont animé **40 conférences thématiques** portant sur les aides à la rénovation, les bons gestes pour faire des économies d'énergie ou encore l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.



Nous soutenons
les collectivités
locales dans
la transformation
de leurs territoires

PREUVE 07





Action Cœur de Ville

Depuis 2018 :

232

territoires engagés

287 927

logements rénovés

France Ruralités

Depuis 2024 :

+30 000

communes rurales
concernées

Petites villes de demain

Depuis 2020 :

+ de

1 600

territoires engagés

353 481

logements rénovés



Nous soutenons les collectivités locales dans la transformation de leurs territoires

L'Anah poursuit, aux côtés de l'ANCT, son engagement auprès des collectivités locales en apportant des financements importants dans le cadre de grands programmes nationaux. En 2024, son action s'est renforcée pour soutenir la revitalisation des villes moyennes ainsi que pour mieux lutter contre la vacance des logements en milieu rural.

Cap sur la revitalisation des centralités

Depuis 2023, la phase 2 du programme Action Cœur de Ville (2023-2026) cible prioritairement la transition écologique et la dynamisation des centres-villes. Lors des 6^e Rencontres Action Cœur de Ville organisées par l'ANCT à Chartres en décembre 2024, un bilan a confirmé la progression significative des projets : **68% des actions** engagées sont en cours ou livrées, avec **près de 10 milliards d'euros mobilisés sur les 11 milliards prévus**.

Petites villes de demain : l'attractivité se confirme

Lancé en 2020, le programme est aujourd'hui dans une phase d'accélération. En novembre 2024, la 3^e édition du Baromètre des petites villes* a d'ailleurs confirmé cette dynamique : l'étude révèle **des avancées en matière d'offre commerciale, de services de proximité, de mobilités et de cadre de vie**. La présence de chefs de projet s'avère en particulier déterminante pour les communes qui disposent de ressources limitées en ingénierie.

Consultez les résultats du baromètre en ligne



* Étude menée par l'institut IPSOS du 10 au 22 mai 2024 pour le compte de l'Association des Petites Villes de France, cofinancée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des territoires.

Une nouvelle prime pour les logements vacants

Dans le cadre du programme France Ruralités, l'Anah a mis en place en 2024 **un nouveau dispositif pour lutter contre la vacance des logements en milieu rural**. La prime de sortie de vacance, en vigueur depuis avril 2024, vise ainsi à inciter les propriétaires bailleurs à rénover et remettre sur le marché des logements inoccupés. Un dispositif qui représente un levier significatif pour répondre aux besoins de logement tout en limitant l'artificialisation des sols.

5 000 €

de prime pour la remise en location d'un logement

6 ans

d'engagement de location après rénovation

+ 30 000

communes rurales concernées en 2024

DATES CLÉS

Du 19 au 21 novembre :
salon des Maires
et des collectivités
locales

Les 9 et 10 décembre :
rencontres Action Cœur
de Ville à Chartres



« Notre rôle est de tout faire pour promouvoir un parc locatif privé de qualité, sobre énergétiquement, abordable et répondant aux besoins des habitants. En cela, l'ensemble des aides de l'Anah participe à cette lutte contre la vacance. 70 % des communes rurales sont aujourd'hui couvertes par un dispositif de l'Anah. »

Alexandre Huet adjoint au chef du service habitat digne et durable à l'Anah

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

À Château-Thierry, un concentré des interventions de l'Anah

Dans la ville de Château-Thierry, la rénovation et la réhabilitation du centre historique ont permis à la ville de retrouver de l'attractivité et de redynamiser son centre-ville.

PERSPECTIVES

- Réhabilitation de 7 îlots dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.
- Création d'un comité mal-logement.
- Rénovation des espaces publics et du patrimoine.

EN CHIFFRES

+1 000

habitants en 5 ans,
une attractivité
renouvelée

262

logements rénovés
en 2024 grâce à l'Anah
dans le cadre d'Action
Cœur de Ville

« **Ce projet répond exactement aux enjeux de la rénovation du cœur de ville : agir sur l'habitat en restaurant des bâtiments vacants en mauvais état pour en faire des logements neufs mais aussi pour dynamiser le commerce.** »

Sébastien Eugène maire et président de l'agglomération de Château-Thierry

ZOOM SUR...

À Chambéry, un centre d'hébergement nouvelle génération

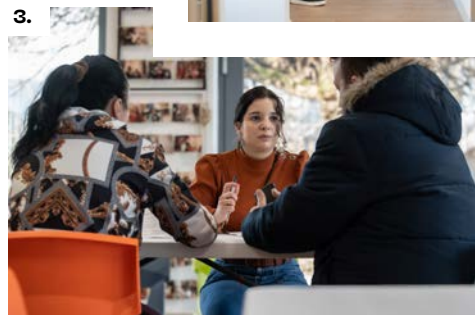
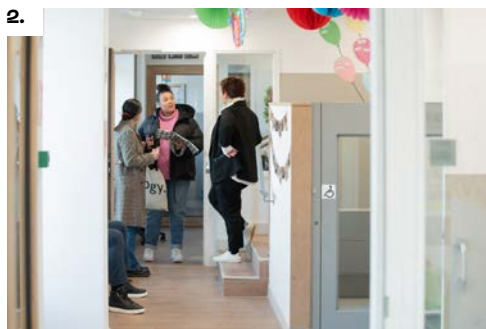
Le nouveau centre d'hébergement d'urgence « Bon Accueil » redonne de la dignité à des femmes, des hommes et des enfants, en situation de grande précarité.



1. Inauguration en présence de Thierry Repentin et François Ravier, préfet de la Savoie

2. Visite des lieux

3. Échanges et accueil de bénéficiaires



EN CHIFFRES

2,8
millions d'euros
investis dont
1,4 million d'euros
par l'Anah

95
places pour héberger
femmes, hommes et enfants
au nouveau CHU



BASTIA

Une maison génoise rénovée illumine le Vieux-Port



Construite il y a quatre siècles, cette maison génoise a fait l'objet d'une réhabilitation exemplaire pour donner vie à l'architecture locale... et vivable. La réhabilitation a permis de préserver le patrimoine local, une volonté de la municipalité.

Avec sa façade ornée et ses murs, dans le quartier historique du Portu, cette maison a été rénovée par le collectif de travail de la ville de Bastia. Le projet de réhabilitation a été lancé en 2010 et a été financé par la ville de Bastia, le conseil régional de Corse et le conseil général de Bastia. Le projet a été réalisé par le collectif de travail de la ville de Bastia, qui a travaillé avec des architectes locaux et des artisans locaux.

La maison a été rénovée en respectant l'architecture locale et en utilisant des matériaux locaux. Le projet a été financé par la ville de Bastia, le conseil régional de Corse et le conseil général de Bastia. Le projet a été réalisé par le collectif de travail de la ville de Bastia, qui a travaillé avec des architectes locaux et des artisans locaux.

Cette réhabilitation est exemplaire du point de vue juridique avec l'accompagnement de la copropriété, social avec la solvabilité maximale d'un occupant modeste, technique, architectural, patrimonial et environnemental. Très impliqués, les copropriétaires ont pu compter sur une forte mobilisation des entreprises.



PONTIVY

Vivre ensemble chez soi

L'association Avela a mis en place un projet exemplaire de réhabilitation patrimoniale et sociale à Pontivy en Bretagne. Le projet a été financé par la ville de Pontivy, le conseil régional de Bretagne et le conseil général de Morbihan. Le projet a été réalisé par l'association Avela, qui a travaillé avec des architectes locaux et des artisans locaux.

C'est un projet exemplaire, car il a permis de réhabiliter un patrimoine local et de créer des logements sociaux. Le projet a été financé par la ville de Pontivy, le conseil régional de Bretagne et le conseil général de Morbihan. Le projet a été réalisé par l'association Avela, qui a travaillé avec des architectes locaux et des artisans locaux.

Les petits collectifs favorisent le développement de chacun et améliorent la vie des habitants. L'idée du projet était aussi de réserver une place à vivre aux personnes en situation de handicap dans la ville.

Christophe Guerry

MUSEO ELIAZO



Nous mobilisons
un puissant réseau
d'acteurs, partout
sur le territoire

PREUVE 08

BASTIA

Une maison génoise rénovée illuminée le Vieux-Port

Construite il y a quatre siècles, cette «maison génoise» a fait l'objet d'une réhabilitation exemplaire pour préserver le patrimoine bâti, et un atout touristique attendu à présent le réseau d'écovilles locales.

Avec sa façade ornée et verte, dans le quartier historique du Vieux-Port, la maison génoise a été rénovée par le collectif d'habitants et d'associations locales. Cette réhabilitation a permis de préserver le patrimoine bâti et de créer un lieu de vie moderne et durable.

La maison a été rénovée en 2015, avec une équipe d'habitants et d'associations locales. Cette réhabilitation a permis de préserver le patrimoine bâti et de créer un lieu de vie moderne et durable.

Cette réhabilitation est exemplaire de l'accompagnement de la copropriété patrimoniale et environnementale, qui peut compter sur une forte motivation.



PONTIVY

Vivre ensemble chez soi

Un projet de réhabilitation pour créer un lieu de vie moderne et durable, avec une équipe d'habitants et d'associations locales.

En 2024 :

+ de 150

déplacements en région
organisés

+1 100

personnes formées au
sein du réseau

6 000

utilisateurs ExtraRénov'

46

Flash actus France
Rénov'



08 Nous mobilisons un puissant réseau d'acteurs, partout sur le territoire

64

L'atteinte des objectifs nationaux en matière de rénovation globale et performante repose sur une mobilisation forte des acteurs locaux. Aux côtés des collectivités, des services déconcentrés et du réseau France Rénov', l'Anah structure et anime ainsi un écosystème élargi. En 2024, plusieurs initiatives ont permis de renforcer ces synergies.

Tous engagés pour la rénovation de l'habitat

En 2024, l'Anah a poursuivi cette mobilisation, en consolidant les liens avec les professionnels de la rénovation et en expérimentant de nouvelles collaborations, notamment avec des acteurs privés (enseignes de bricolage, banques, fédérations professionnelles, industriels). **Cette dynamique se poursuivra en 2025** pour fluidifier encore davantage les parcours des ménages.

Les Rencontres nationales de l'habitat privé

Pour la première fois, les Rencontres nationales de l'habitat privé ont réuni l'ensemble du réseau France Rénov'. La preuve d'un écosystème qui se structure, pour faire émerger **une filière d'excellence** :

- **1 400 personnes présentes** pour échanger, débattre, et apporter des solutions.
- **Toutes les parties prenantes du réseau mobilisées** : collectivités, opérateurs, Espaces conseil France Rénov', banques, entreprises, Accompagnateurs Rénov' et artisans.
- **24 ateliers** pour traiter l'ensemble des sujets de la rénovation et de l'adaptation des logements.



France Rénov' sur les ondes

Le 16 octobre 2024, l'Anah a lancé la première émission de radio France Rénov' : un format innovant pour donner la parole aux acteurs du réseau. Cette première édition portait sur la résorption de l'habitat dégradé et l'accompagnement des ménages vers un logement digne et durable. **Une prochaine session est en préparation pour le printemps 2025**, avec l'ambition d'organiser un épisode par trimestre.



LES 3 PILIERS DE LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

- **Partager avec les filières pros** les objectifs politiques et stratégiques.
- **Accroître la pédagogie** des professionnels dans le recours aux aides.
- **Accompagner et outiller** les mandataires.

« La force de ce tour de France, c'est de toucher tout l'écosystème. Pour mettre en place une politique publique qui s'adresse aux usagers, l'enjeu territorial est fort et nécessite de s'inscrire dans la proximité. Nous devons mobiliser le réseau, animer l'écosystème, consolider la confiance et renforcer les relations avec les professionnels. »

Émilie Jeannesson-Mange directrice des stratégies et des relations territoriales à l'Anah

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

L'Alec Métropole Marseillaise
mobilise les pros de la réno

Afin de faire décoller les rénovations d'ampleur, en logement individuel comme en copropriété, l'Alec Métropole Marseillaise mise sur l'animation et la mobilisation d'un vaste écosystème d'acteurs, tous engagés pour la rénovation énergétique.

POINTS CLÉS

- **Réseau Actimmo¹³:** un réseau de plus de 240 partenaires qui renvoient vers France Rénov' pour tout sujet de rénovation (acteurs bancaires et immobiliers, notaires, etc.).
- **#RDV RÉNO:** organisation d'un salon de la rénovation gratuit et ouvert à tous, avec un stand France Rénov'. Rencontre entre des professionnels de confiance et plus de 800 particuliers.
- **Comité technique France Rénov' :** réunion des professionnels pour discuter des orientations locales du service public.

EN CHIFFRES

33 431

logements suivis

60

événements organisés

3 325

participants

236entreprises du bâtiment
référéncées**243**acteurs de
la transaction
immobilière
partenaires

PERSPECTIVES

- **Maintenir la dynamique sur les copropriétés :** +120 % de projets en copropriété en 2024, une dynamique amenée à se poursuivre avec de nouveaux projets entrants.
- **Poursuivre la formation des conseillers France Rénov' à la mobilisation des pros de l'immobilier.**
- **Intensifier les formations dans les agences bancaires et immobilières** à destination des pros (46 formations en 2024).

ZOOM SUR...

Succès confirmé pour les Rencontres nationales de l'habitat privé 2024

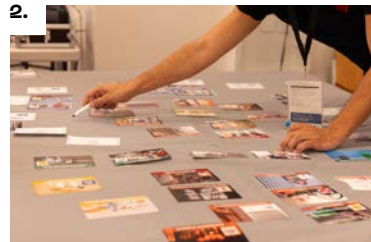
L'ensemble du réseau France Rénov' s'est réuni les 26 et 27 novembre à Montpellier, dans le cadre des Rencontres nationales de l'habitat privé. L'objectif: échanger, s'engager et mettre en perspective les défis et solutions pour l'année à venir.



1.

1. Échanges avec les membres du réseau

2.



3.

3. Assemblée plénière

Composition du Conseil d'administration

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Thierry Repentin, maire de Chambéry, le Conseil d'administration* comprend trois vice-présidents.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Ministre chargé du logement

- **Damien BOTTEGHI**
TITULAIRE
Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- **Emmanuel ROUSSELOT**
TITULAIRE
Sous-directeur du financement et de l'économie du logement et de l'aménagement à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

- **Benoît AMEYE**
SUPPLÉANT
Sous-directeur des politiques de l'habitat à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- **Nolwenn SARIAN**
SUPPLÉANTE
Adjointe au sous-directeur du financement et de l'économie du logement et de l'aménagement

Ministre chargé de l'économie Direction générale du Trésor

- **Laura BERTHET**
TITULAIRE
Cheffe du bureau du financement du logement et d'activités d'intérêt général

Ministre chargé du budget Direction du budget

- **Marie REGRETTIER**
TITULAIRE
Cheffe du bureau logement, ville et territoires

Ministre chargé de l'énergie

Direction générale de l'énergie et du climat

- **Sophie MOURLON**
TITULAIRE
Directrice générale de l'énergie et du climat
- **Diane SIMIU**
SUPPLÉANTE
Directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air

Ministre chargé de l'environnement

- **Laurent BRESSON**
TITULAIRE
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France
- **Renaud LAHEURTE**
SUPPLÉANT
Directeur départemental des territoires du Bas-Rhin

Ministre chargé de la santé

Direction générale de la santé

- **Didier OLLANDINI**
TITULAIRE
Chef du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante
- **Muriel COHEN**
SUPPLÉANTE
Adjointe au chef du bureau de l'environnement intérieur, des milieux de travail et des accidents de la vie courante

Ministre chargé de l'intérieur et des collectivités territoriales

- **Laurent ETCHEVERRY**
TITULAIRE
Chef du bureau de la domanialité, de l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat à la direction générale des collectivités territoriales
- **Fabien CHOLLET**
SUPPLÉANT
Adjoint au sous-directeur de l'administration territoriale de l'Etat à la Direction de la modernisation et de l'administration territoriale

Ministre chargé de l'Outre-mer

- **Delphine COLLE**
TITULAIRE
Cheffe du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables (BELDAD)
- **Catherine MAUJARET-NDIAYE**
SUPPLÉANTE
Adjointe à la cheffe du bureau de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables (BELDAD)

Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

- **Anne-Claire MIALOT**
TITULAIRE
Directrice générale
- **Mélanie LAMANT**
SUPPLÉANTE
Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs

COLLÈGE DES ÉLUS ET DES REPRÉSENTANTS LOCAUX

Représentants des députés

- **Annaïg LE MEUR**
TITULAIRE
Députée de la
1^{re} circonscription
du Finistère

Représentant des sénateurs

- **Guislain CAMBIER**
TITULAIRE
Sénateur du Nord

Représentants des maires

- **Thierry REPENTIN**
TITULAIRE
Président du CA
Maire de Chambéry
Président de Grand
Chambéry
- **Gilles LURTON**
TITULAIRE
Maire de Saint-Malo
- **Agnès THOUVENOT**
SUPPLÉANTE
Première adjointe au
maire de Villeurbanne
- **Caroline DOUCERAIN**
SUPPLÉANT
Maire de Les
Loges-en-Josas

Représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale

- **Sébastien MIOSSEC**
TITULAIRE
Président de Quimperlé
Communauté
Vice Président du CA

- **Honoré PUIL**
TITULAIRE
Vice-président de
Rennes Métropole
- **Odile VIGNAL**
SUPPLÉANTE
Vice-présidente en
charge de l'habitat,
du logement, du
renouvellement urbain
à Clermont Auvergne
Métropole

Représentants des maires et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (France Urbaine)

- **Katy BONTINCK**
TITULAIRE
Vice-présidente
de Plaine Commune
Première adjointe
au maire de Saint-Denis
chargée de la santé,
du logement, de la lutte
contre l'habitat indigne
et de la rénovation
urbaine
- **Jean-Pierre FERRI**
SUPPLÉANT
Vice-président
de la Communauté
urbaine d'Arras
Deuxième adjoint
au maire d'Arras en
charge de la cohésion
sociale, territoriale,
du logement,
de l'insertion sociale
et professionnelle

Représentants des présidents de conseils départementaux

- **Christophe GUILLOTEAU**
TITULAIRE
Président du
Département du Rhône
- **Thierry LAVIT**
TITULAIRE
Vice-président du
Département des
Hautes-Pyrénées
- **François-Xavier DUGOURD**
SUPPLÉANT
Vice-président délégué
du Département
de la Côte-d'Or
- **Juliette NEVERS**
SUPPLÉANTE
Vice-présidente
du Département
de la Dordogne

Représentants des présidents de conseils régionaux

- **Hubert DEJEAN de LA BATIE**
TITULAIRE
Vice-président de la
Région Normandie
- **Fanny CHAPPE**
SUPPLÉANTE
Conseillère régionale
de la Région Bretagne

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Représentants des propriétaires

- **Françoise SCHAUB-HERISSE**
TITULAIRE
Présidente
de l'Union nationale
des propriétaires
immobiliers 72 (UNPT)
- **Sandrine DUPRAT**
SUPPLÉANTE
Présidente de l'UNPI
Vendée

Représentants des locataires

- **Jocelyne HERBINSKI**
TITULAIRE
Secrétaire confédérale
de la Confédération
nationale du logement

Représentants des professionnels de l'immobilier

- **Loïc CANTIN**
TITULAIRE
Président de la
Fédération nationale
de l'immobilier
- **Danielle DUBRAC**
SUPPLÉANTE
Présidente de l'Union des
syndicats
de l'immobilier

Représentants du groupe Action Logement

- **Chantal BOUSQUIERE**
TITULAIRE
Administratrice d'action
logement groupe

- **Jean-Louis POINSIGNON**
TITULAIRE
Administrateur d'action
logement group
- **Thierry DABURON**
SUPPLÉANT
Administrateur d'action
logement groupe
- **Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT**
SUPPLÉANTE
Administratrice d'action
logement groupe

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement

- **Roselyne CONAN**
TITULAIRE
Directrice générale
de l'Agence nationale
pour l'information
sur le logement (Anil)
Vice présidente du CA
- **David RODRIGUES**
TITULAIRE
Responsable juridique
à l'Association
Consommation Logement
Cadre de vie (CLCV)
- **Louis DU MERLE**
SUPPLÉANT
Responsable du pôle
juridique de l'Agence
nationale pour
l'information sur
le logement (Anil)
- **Ann-Gaël BEARD**
SUPPLÉANTE
Vice-présidente
de l'Association
Consommation Logement
Cadre de vie (CLCV)

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

- **Juliette LAGANIER**
TITULAIRE
Directrice générale
de la Fédération Soliha
- **Philippe RANCHERE**
SUPPLÉANT
Administrateur
de Soliha Bretagne

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine de la rénovation énergétique

- **Damien DEMAILLY**
TITULAIRE
Directeur général
adjoint de l'Institut
de l'économie pour
le climat (I4CE)
- **Pascal GUILLAUME**
SUPPLÉANT
Président de la
Fédération des Services
Energie Environnement
(FEDENE)

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine de l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap

- **Luc BROUSSY**
TITULAIRE
Président de la filière
Silver Economie
- **Mathieu ALAPETITE**
SUPPLÉANT
Directeur général chez
France Silver Economie



Rapport de gestion

01

Bilan de la consommation
des aides de l'Agence

p. 74

02

Les bénéficiaires :
répartition des aides

p. 76

03

Les priorités d'action pour
l'amélioration du parc privé

p. 80

04

La répartition territoriale
des aides

p. 85

05

Bilan de l'activité
en secteurs programmé
et diffus

p. 88

06

Budget 2024 : un niveau
d'activité important avec
un effort massif en faveur
des rénovations de qualité

p. 9

Bilan de la consommation des aides de l'Agence

Au total, plus de

3,77

milliards d'euros d'aides
ont été distribuées en 2024
par l'Anah:

3,62

milliards d'euros
aux propriétaires
pour le financement
de leurs travaux

116,3

millions d'euros
pour l'ingénierie
aux collectivités territoriales

24,7

millions d'euros
pour les opérations
de résorption de l'habitat
insalubre (RHI)

9,99

millions d'euros
pour l'humanisation
des centres d'hébergement

Ces aides ont permis de créer ou de préserver

77 040 emplois.

Au total,

403 155

logements ont été rénovés
grâce à ces aides :

333 170

logements de propriétaires
occupants

14 697

logements de propriétaires
bailleurs

55 237

logements en copropriétés

51

logements pour des travaux
d'office réalisés par les
collectivités territoriales

Les bénéficiaires : répartition des aides

■ Les propriétaires occupants

L'Anah a accru son intervention pour les propriétaires occupants, avec une augmentation d'aides engagées d'environ 500 M€. Cette dynamique est portée par les projets ambitieux comme les rénovations d'ampleur car tous projets confondus, l'Anah a subventionné

significativement moins de logements qu'en 2023 (près de 220 000 logements de moins). Cette réorientation de l'intervention pour les propriétaires occupants vers les projets ambitieux se traduit aussi par un quasi doublement de l'aide moyenne au logement.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2024	333 170	2 974,2	8 927
	2023	548 648	2 474	4 510
dont propriétaires très modestes	2024	160 264	516,5	3 223
	2023	256 776	1 583	6 165

■ Les propriétaires bailleurs

L'Anah a financé en 2024 la rénovation de 4 435 logements de propriétaires bailleurs, mobilisant 101 M€, soit une diminution de 3,5% du nombre de logements mais une augmentation de 13,5% du montant des aides engagées, qui s'explique par une part accrue des projets d'envergure. L'aide moyenne

attribuée par logement est en légère augmentation par rapport aux années antérieures. 34% des logements ont été remis sur le marché après rénovation à des niveaux de loyers sociaux ou très sociaux (contre 47% en 2023), et 41% à un niveau de loyer intermédiaire (contre 44% en 2023).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2024	4 435	101	22 799
	2023	4 598	89	19 405
dont loyer très social	2024	176	9	49 519
	2023	243	11	44 723
dont loyer social	2024	1 351	31	22 715
	2023	1 929	40	20 573
dont loyer intermédiaire	2024	1 833	38	20 643
	2023	2 008	39	19 207

■ Les syndicats de copropriétaires

Les dispositifs de l'Anah en faveur des copropriétés ont poursuivi leur augmentation pour atteindre 542 M€ de subventions et 55 237 logements financés (+7 % en nombre de logements financés et +57 % en engagement budgétaire). La dynamique est largement

portée par la rénovation énergétique qui permet d'accompagner les syndicats de copropriété peu importe leur statut (copropriétés en difficulté, fragiles et saines) : on passe de 30 167 logements aidés pour des travaux de rénovation énergétique à 37 971.

Aides aux travaux en copropriété par typologie de copropriétés aidées

		Copropriétés en difficulté*	Copropriétés fragiles**	Copropriétés de droit commun**	Copropriétés de droit commun pour l'accessibilité
Nombre de logements	2024	21 073	15 452	17 978	734
	2023	23 301	11 757	15 649	852
Montant des aides	2024	224,5	186,1	131,4	0,18
	2023	186,8	90,5	68,4	0,06
Aide moyenne par logement	2024	10 626	12 047	7 311	244
	2023	8 017	7 696	4 373	72

* Concernent des travaux uniquement liés à la rénovation énergétique

** Concernent des travaux liés au redressement de la copropriété qui peuvent inclure des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité.

■ Les structures d'hébergement

En 2024, l'Anah a très légèrement augmenté son enveloppe d'autorisation d'engagements à hauteur de 10,3M€ (10M€ en 2023). La quasi intégralité a pu être affectée, marquant une progression par rapport à 2023, également en termes

de structures financées (31 contre 24) et de places améliorées (1 239 contre 861). Le coût moyen de subvention par place est de 8 069€, en nette diminution par rapport à 2023 (11 469€).

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
TOTAL	2024	9 997 569 €	18 250 228	1 339	31
	2023	9 875 052	22 069 870	861	24
dont études	2024	136 268	139 268	496	5
	2023	149 248	149 248	143	6

■ Les collectivités et les maîtres d'ouvrage

L'Anah accompagne les collectivités – maîtres d'ouvrage – dans la structuration et la définition de leurs stratégies d'intervention et dans leur mise en œuvre opérationnelle. Cet accompagnement porte :

- sur une aide à l'ingénierie en phase d'études par un financement des études et en phase opérationnelle par le financement du suivi-animation des dispositifs mis en place (pactes territoriaux, OPAH-RU, OPAH-CD, PDS), en régie ou via un prestataire extérieur);
- sur une aide au déficit d'opération en RHI-THIRORI dont les collectivités ont la maîtrise d'ouvrage dès lors où un arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité a été pris sur un immeuble dégradé : cet aspect est développé au point suivant ;
- sur une aide à la mise en œuvre de travaux d'office.

■ Les collectivités et opérateurs menant des opérations de RHI-Thirori

La RHI-THIRORI est une aide coercitive permettant le recyclage foncier des immeubles insalubres en France métropolitaine. Elle intervient tant sur les métropoles que sur les centres-bourgs anciens dans des territoires en déprise. En 2024, l'enveloppe budgétaire qui lui était dédiée s'élevait à 24,7M€, en très légère hausse par rapport à 2023 (23,9M€). La quasi intégralité de cette enveloppe a été consommée (24,68M€).

La mobilisation des collectivités locales pour intervenir sur l'habitat dégradé s'amplifie, notamment grâce une animation dynamique du dispositif sur le territoire et un savoir-faire

croissant de la part des DDT/M. Cette dynamique se traduit par un nombre d'étapes d'opérations constant, voire en légère hausse depuis 2022, mais dont les montants des demandes de subventions sont de plus en plus importants.

La simplification du fonctionnement de l'instruction des dossiers RHI-THIRORI permet, par ailleurs, une fluidification de l'instruction et ainsi une accélération dans le déroulement d'une opération. Enfin, la possibilité d'agir dans le cadre d'une opération d'aménagement affirmera cette amplification pour l'année 2024.

	Nombre de réunions de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI)	Demandes de vérification de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du relogement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2024	3	27	20	4	21	24,7
2023	5	25	14	10	26	23,2
Évolution			↗	↘	↘	↗

Les priorités d'action pour l'amélioration du parc privé

■ La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

L'activité de l'habitat indigne est en nette augmentation par rapport à l'année 2023, tant en termes de nombre de logements aidés (+16%) que de montants d'aides engagées (+34%). Cette augmentation est particulièrement marquée pour les aides à destination des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétaires, alors que le nombre de logements aidés

pour les propriétaires bailleurs est en léger recul. Par ailleurs, le dispositif Ma Prime Logement Décent (MPLD), mobilisé dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, a contribué à renforcer l'impact des interventions, en soutenant financièrement les rénovations lourdes nécessaires à la mise en conformité des logements avec les critères de décence.

Profil des propriétaires				
		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2024	1 536	77,8	50 637
	2023	1 369	35,7	26 084
Propriétaires bailleurs	2024	2 593	59,6	22981
	2023	2 902	69,6	24 013
Syndicats de copropriétaires	2024	11 321	111,1	9 812
	2023	9 024	79,2	8 781
Communes (travaux d'office)	2024	51	1,1	22 074
	2023	99	1,6	16 156
TOTAL	2024	15 501	249,6	16 103
	2023	13 394	186,2	13 901

■ La rénovation énergétique

Si le nombre total de rénovations énergétiques est quasiment divisé par deux, cela est exclusivement le fait des rénovations par geste. La dynamique marque une nette inflexion en faveur des rénovations d'ampleur, en hausse de 28% en nombre de logements et de quasiment 200% en montants d'aides engagés, et qui représentent maintenant 73% du

montant des aides engagées pour la rénovation énergétique. Le doublement de la subvention moyenne par logement dans le cadre des rénovations d'ampleurs traduit aussi l'augmentation de la part des projets très ambitieux, avec des gains énergétiques importants.

MaPrimeRénov'

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires bailleurs – catégorie supérieure	2024	130	0,2	1 706
	2023	1 410	2,6	1 821
Propriétaires bailleurs – catégorie intermédiaire	2024	3 259	7,2	2 220
	2023	6 274	14,4	2 294
Propriétaires bailleurs – catégorie « modestes »	2024	2 061	6,7	3 328
	2023	3 886	11,9	3 079
Propriétaires bailleurs – catégorie « très modestes »	2024	3 565	16,5	4 627
	2023	7 316	32,8	4 489
Propriétaires occupants – catégorie supérieure	2024	635	1,5	2 280
	2023	11 017	25,7	2 329
Propriétaires occupants – catégorie intermédiaire	2024	79 493	158,9	1 999
	2023	150 445	342,3	2 275
Propriétaires occupants – catégorie « modeste »	2024	59 549	198,8	3 339
	2023	11 2672	392,7	3 485
Propriétaires occupants – catégorie « très modestes »	2024	100 735	513,8	5 101
	2023	212 106	1129,6	5 325,5
TOTAL	2024	249 427	903,6	3 622
	2023	505 126	1 952,1	3 864,5

Les rénovations globales

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2024	38 790	1 593	41 066
	2023	30 166	470,3	15 589
Propriétaires bailleurs	2024	3 756	95,3	25 368
	2023	3 784	82,4	21 787
Syndicats de copropriétaires (MaPrimeRénov' Copropriété toute copropriété confondue)	2024	37 971	448,7	11 818
	2023	30 167	236,5	7 841
Propriétaires occupants et bailleurs aux niveaux de ressources intermédiaires et supérieurs (forfait MPR Rénovation globale)	2024	10 857	248,9	22 923
	2023	7 496	57,8	7 712
TOTAL	2024	91 374	2 386	26 109
	2023	71 613	847	11 827

Nombre de logements aidés par MaPrimeRénov' par région

Régions		Nombre de logements aidés	Régions		Nombre de logements aidés
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	2024	26 998	HAUTS-DE-FRANCE	2024	30 399
	2023	59 575		2023	52 502
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2024	13 891	ILE-DE-FRANCE	2024	25 060
	2023	29 699		2023	51 524
BRETAGNE	2024	19 721	NORMANDIE	2024	16 533
	2023	36 700		2023	30 686
CENTRE-VAL DE LOIRE	2024	11 947	NOUVELLE AQUITAINE	2024	29 248
	2023	23 084		2023	58 870
CORSE	2024	393	OCCITANIE	2024	20 291
	2023	862		2023	48 542
DOM	2024	2 172	PAYS DE LA LOIRE	2024	20 791
	2023	3 454		2023	38 099
GRAND-EST	2024	22 260	PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2024	9 723
	2023	50 012		2023	21 517
TOTAL	2024	249 427	2023	505 126	

■ Le développement d'un parc à loyer maîtrisé à vocation sociale

Le nombre de conventionnements (avec et sans travaux) a globalement diminué de 11,3% par rapport à 2023, passant de 7 481 à 6 632. La part des logements conventionnés « très sociaux » est faible dans le total des logements à loyers maîtrisés (4,8%), mais reste stable par rapport à 2023 et 2022, où il représentait respectivement 6 et 5% de la totalité de ceux-ci. Néanmoins, le nombre de ces logements a plus fortement diminué (-29%), entre les deux années, que le nombre total de logements conventionnés (-11,3%), démontrant un désengagement croissant des bailleurs pour ce type de loyer. Le nombre de logements conventionnés « sociaux » a quant à lui baissé de 13% par rapport à 2023 et ne représente plus que 49% de la totalité des logements conventionnés en 2024 (51% l'année précédente). Confirmant l'évolution liée à la réforme du dispositif « Loc'Avantages », qui incite préférentiellement les bailleurs à opter pour le loyer « intermédiaire » (nouvelle définition des loyers plafond et passage à une réduction d'impôt), ce type de conventionnement est celui qui a le moins diminué entre les deux exercices (-6%). Par ailleurs, il représente désormais 45% de la totalité des logements conventionnés (soit +3 points par rapport à 2023).

Il est à préciser que le dispositif « Loc'Avantages », qui devait expirer fin 2024, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2027, dans des conditions identiques, par la loi de finances pour 2025 adoptée au début de cette même année. Cette situation a impacté le nombre de logements conventionnés présenté ici. Ainsi, le nombre de logements conventionnés sans travaux en 2024 et instruits en 2024 ou début 2025, est supérieur de 23% à celui indiqué. En effet, celui-ci ne prend en compte que les logements effectivement instruits en 2024. Si un écart est habituel, il est en général assez faible (+4% pour 2023 par exemple). Son ampleur en 2024 démontre que la fin initiale du dispositif « Loc'Avantages », prévue au 31/12/24, a induit un dépôt massif de conventions à l'extrême fin de cette même année, et qu'une grande part de celui-ci n'a pu être absorbée par les services instructeurs que début 2025.

Enfin, il est à noter que 1 422 logements ont été conventionnés dans le cadre du « Plan logement d'abord » en 2024.

Nombre de conventionnements				TOTAL
	Loyer très social	Loyer social	Loyer intermédiaire	
2024	321	3 302	3 009	6 632
2023	452	3 821	3 208	7 481

■ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Le nombre de logements aidés pour l'adaptation à la perte d'autonomie et le montant des aides associées ont fortement augmenté de 2023 à 2024, de l'ordre respectivement de 41% (37 069 logements en 2024) et de 118% (207,5 M€ en 2024). Cette dynamique s'explique par le lancement du nouveau dispositif MaPrimeAdapt' et de la

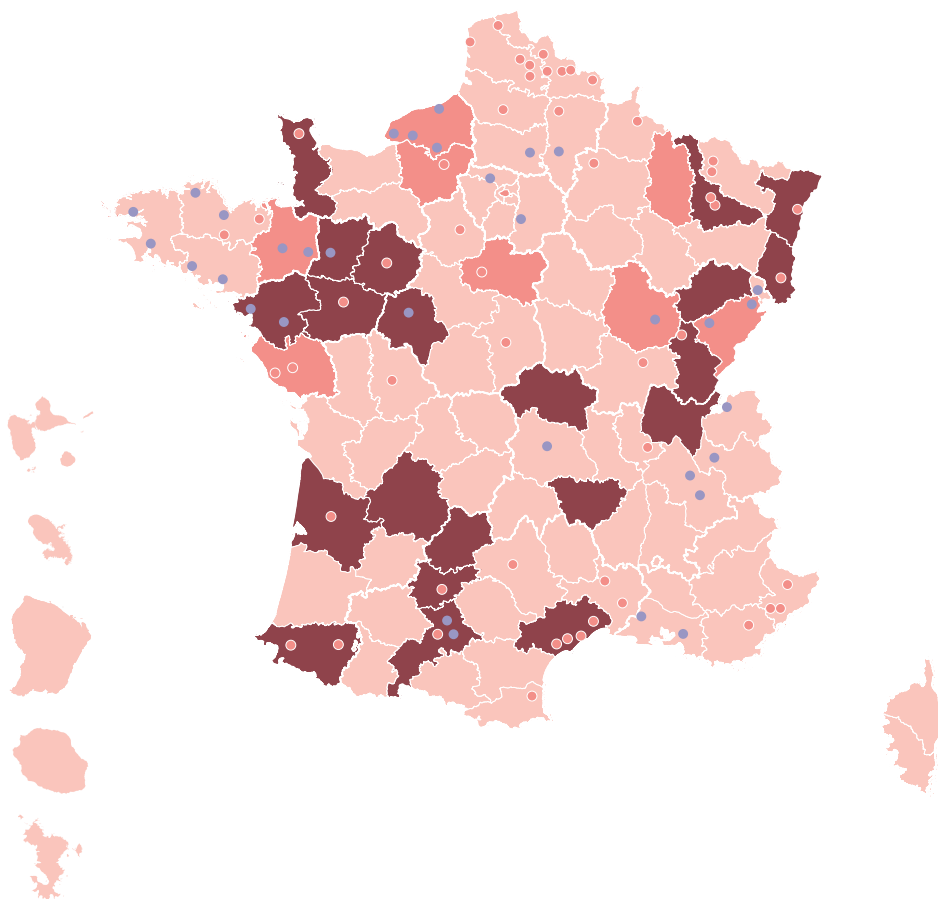
simplification du parcours usager qui en découle. L'aide moyenne a également cru, conformément aux nouvelles modalités de financement de l'aide à l'adaptation qui fusionne plusieurs aides préexistantes (crédit d'impôts, habitat et cadre de vie de la Cnav, partie autonomie de la ligne budgétaire unique).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2024	37 069	207,5	5 597
	2023	26 227	95,1	3 626
dont maintien à domicile	2024	32 620	181	5 559
	2023	22 478	81,9	3 645
dont handicap	2024	3 715	26,2	7 061
	2023	2 897	13,1	4 544
dont accessibilité aux immeubles	2024	734	0,18	244
	2023	852	0,06	72

La répartition territoriale des aides

■ Les territoires de gestion

0 100 200 km



- Collectivité en délégation de type 3
- Collectivité en délégation de type 2
- Département en délégation de type 3
- Département en délégation de type 2

■ La répartition des aides en milieux rural et urbain

La dynamique observée en 2023 se poursuit en 2024, à savoir une diminution de la part de logements aidés en milieu rural compensée par l'augmentation de la part de logements aidés en milieu essentiellement urbain (+ et - deux points de pourcentage par rapport à 2023). Cela s'explique encore par une progression de la mobilisation de l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés visant des logements essentiellement en

milieu urbain. Ce sont maintenant 27% des logements qui sont aidés en milieu essentiellement urbain, soit autant qu'en bassin de vie intermédiaire. Les territoires ruraux concentrent 33% de la population mais consomment 46% des aides, notamment en raison d'une forte mobilisation du dispositif MPR sur l'habitat individuel, largement sur-représenté en milieu rural.

La répartition des aides en milieux rural et urbain

Type de bassin de vie*		Nombre de logements aidés	Répartition en %	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
Essentiellement rural	2024	180 972	46,03	1 571,5	8 683
	2023	299 267	48,5	1 318,9	4 407
Intermédiaire	2024	106 397	27,06	1 045,5	9 827
	2023	168 683	27,34	913,2	5 414
Essentiellement urbain	2024	105 783	26,91	1 041,9	9 850
	2023	149 074	24,16	845,9	5 674

* Grille de densité INSEE à 7 niveaux actualisée en 2022

Les résultats régionaux

Régions		TOTAL des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah* en M€	Nombre de logements aidés	dont logements propriétaires occupants	dont logements propriétaires bailleurs
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	2024	325,2	302,3	20 483	11 352	676
	2023	154,8	120,5	16 021	8 460	605
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2024	115,5	112,8	5 013	3 904	112
	2023	39,7	35,6	3 824	2 776	167
BRETAGNE	2024	127,1	120,8	6 035	5 098	156
	2023	59,3	54,6	5 304	4 623	116
CENTRE-VAL DE LOIRE	2024	103,2	97,1	5 089	3 655	158
	2023	38,5	31,2	4 306	2 677	145
CORSE	2024	14,6	13,6	705	387	33
	2023	8,3	7,3	501	315	16
DOM	2024	4,5	3,7	162	20	142
	2023	4,4	3,1	146	-	74
GRAND-EST	2024	244,8	233,3	14 475	7 524	539
	2023	105,7	94,6	13 198	6 025	574
HAUTS-DE-FRANCE	2024	254,6	239,3	9 374	7 921	429
	2023	91,9	81,4	6 561	5 683	468
ILE-DE-FRANCE	2024	467,5	444,9	30 614	9 605	76
	2023	249,7	226,3	31 634	6 518	242
NORMANDIE	2024	134,4	129,5	6 668	4 726	357
	2023	46,9	41,2	4 240	3 440	211
NOUVELLE AQUITAINE	2024	273,2	260,7	12 184	9 312	636
	2023	108,4	96,9	7 866	6 319	419
OCCITANIE	2024	258,9	242,0	15 535	9 990	595
	2023	123,6	107,8	11 705	7 853	906
PAYS DE LA LOIRE	2024	146,9	137,7	7 850	6 080	271
	2023	67,8	61,4	6 923	5 227	316
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2024	147,2	128,8	8 684	3 574	255
	2023	71,4	58,9	6 435	2 492	339
TOTAL	2024	2 617,6	2 466,5	142 871	83 148	4 435
	2023	1 170,7	1 021,1	118 664	62 408	4 598

* Hors aides MaPrimeRénov'

Bilan de l'activité en secteurs programmé et diffus

■ Les aides versées dans le cadre des aides à la pierre par région entre secteurs programmé et diffus en 2024

Montant des aides en M€		
Régions	Secteur diffus	Secteur programmé
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	178 877 771	123 386 626
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	78 282 883	34 480 775
BRETAGNE	38 394 281	82 395 960
CENTRE-VAL DE LOIRE	42 685 774	54 467 488
CORSE	3 252 973	10 350 995
DOM	3 650 628	9 241
GRAND EST	123 847 314	109 481 703
HAUTS-DE-FRANCE	99 556 925	139 736 948
ILE-DE-FRANCE	320 167 921	124 749 700
NORMANDIE	41 704 645	87 819 625
NOUVELLE AQUITAINE	87 378 271	173 357 559
OCCITANIE	75 549 561	166 469 030
PAYS DE LA LOIRE	27 928 761	109 798 888
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	49 457 765	79 310 645
TOTAL des aides en M€ (ingénierie comprise)	1 170 735 473	1 295 815 183

Nombre de propriétaires occupants éligibles et nombre de programmes par région en 2024

Régions	Nombre de PO éligibles* (Filocom 2022)	Nombre de programmes**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	586 990	176
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	277 060	46
BRETAGNE	332 627	51
CENTRE-VAL DE LOIRE	240 813	78
CORSE	23 723	8
DOM	129 273	114
GRAND EST	439 026	81
HAUTS-DE-FRANCE	494 650	120
ILE-DE-FRANCE	733 314	68
NORMANDIE	265 458	126
NOUVELLE-AQUITAINE	579 616	132
OCCITANIE	534 143	22
PAYS-DE-LA-LOIRE	338 288	79
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	363 098	63
TOTAL	5 338 079	1 164

* MTE d'après DGFiP, Filocom 2012.
Ménages propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah.

** Programmes vivants en 2023 enregistrés au
06/01/2024 – hors aides MaPrimeRénov'

■ Les résultats en logements aidés

En 2024, 50,5% des logements financés par les aides à la pierre sont situés en secteur programmé, soit une diminution de 7,5 points par rapport à 2023. La mise

en place des Pactes Territoriaux explique cette baisse car ne sont pas considérés comme secteur programmé les secteurs couverts par des nouveaux contrats.

Nombre de logements aidés

Profil des propriétaires		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL **	Part des logements en secteur diffus	Part des logements en secteur programmé
Propriétaires occupants	2024	35692	47456	83 148	43%	57%
	2023	19 588	42 820	62 408	31%	69%
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2024	1114	3321	4435	25%	75%
	2023	684	3 914	4 598	15%	85%
Syndicats de copropriétaires	2024	33959	21 273	55 237	62%	39%
	2023	30 055	21 504	51 559	58%	42%
Communes (travaux d'office)	2024	5	46	51	10%	90%
	2023	94	5	99	95%	5%
TOTAL	2024	70770	72101	142 871	50%	51%
	2023	50 421	68 243	118 664	42%	58%

Les aides accordées par public en secteurs programmé et diffus

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL en M€	Part des aides accordées en secteur diffus	Part des aides accordées en secteur programmé
Propriétaires occupants	2024	824	997,9	1821,9	45%	55%
	2023	147,3	436,8	584,1	25%	75%
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2024	34,2	66,9	101,1	34%	66%
	2023	14,7	74,8	89,5	16%	84%
Syndicats de copropriétaires	2024	312,2	230,1	542,3	58%	42%
	2023	196,3	149,5	345,8	57%	43%
Communes (travaux d'office)	2024	0,4	0,9	1,3	29%	71%
	2023	1,5	0,1	1,6	94%	6%
TOTAL	2024	1170,8	1295,8	2466,6	47%	53%
	2023	359,9	661,2	1 021,10	35%	65%

Nombre et montant des aides par type de programme

Programmes		Nombre de programmes***	Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
Opah	2024	298	15 907	337,7
	2023	258	13 808	147,1
Opah-RR	2024	38	2 327	56,2
	2023	43	1 837	20,3
Opah-RU	2024	385	5 287	113,7
	2023	326	4 996	71,8
Opah-CB	2024	9	100	1,7
	2023	25	263	4,1
Opah-CD et PLS	2024	217	19 471	205,4
	2023	205	20 372	135,9
PIG et autres	2024	217	29 009	581,1
	2023	235	26 967	281,8
TOTAL	2024	1 164	72 101	1295,8
	2023	1 092	68 243	661,2

Opah Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Opah-RR Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale

Opah-RU Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain

Opah-CB Opération programmée d'amélioration de l'habitat centres-bourgs

PIG Programme d'intérêt général

Opah-CD Opération programmée d'amélioration de l'habitat – copropriétés dégradées

PLS Plan de sauvegarde

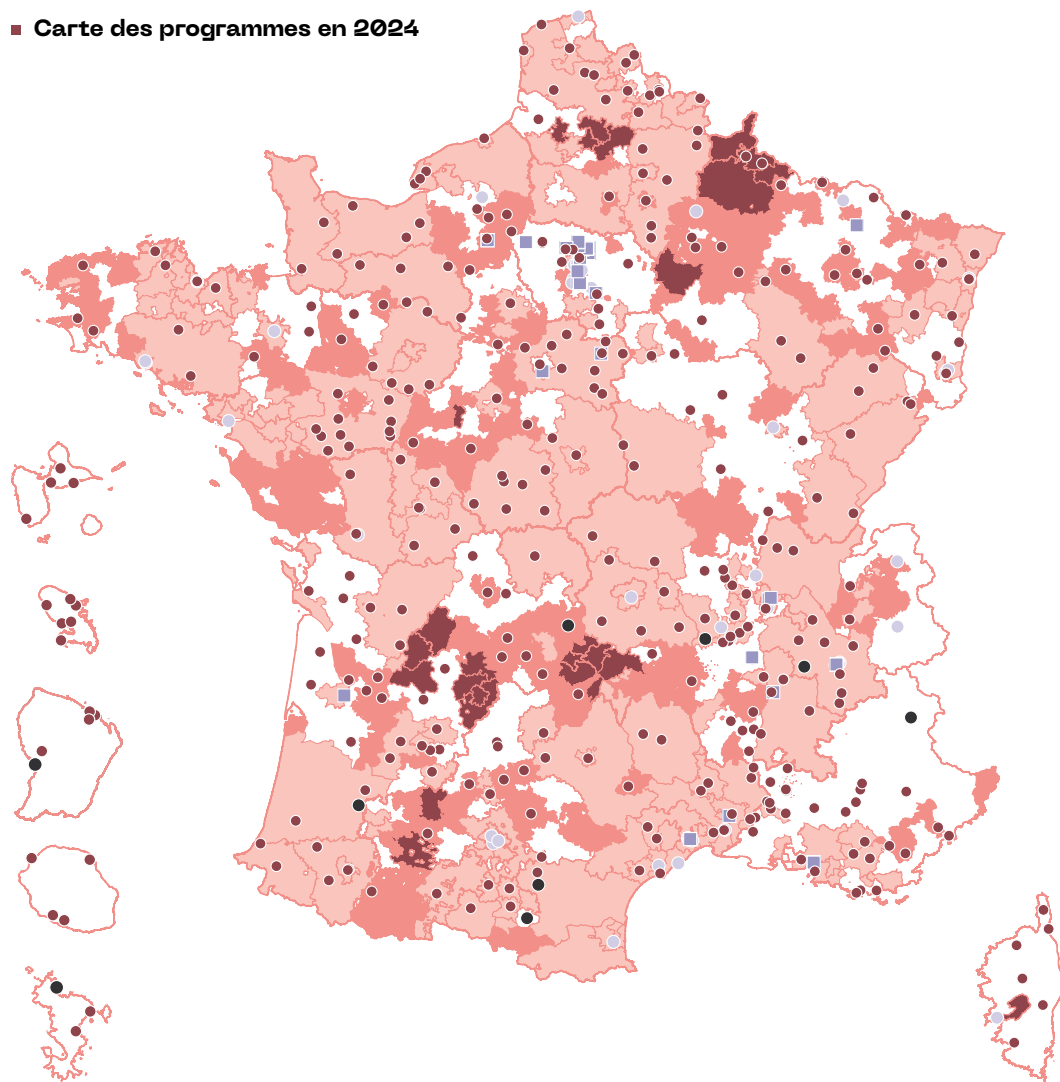
* Secteur diffus : les logements n'entrent pas dans le périmètre d'une opération programmée.

Secteur programmé : les logements se situent dans un périmètre qui a fait l'objet d'un contrat appelé « convention de programme » ou « opération programmée » signé entre l'Anah et la collectivité territoriale.

** Hors aides MaPrimeRénov'

*** Programmes vivants en 2023 enregistrés au 15/01/2024

■ Carte des programmes en 2024



- 332** ● Opah-RU: Opah renouvellement urbain
- 258** ■ Opah: Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- 235** ■ PIG: Programme d'intérêt général
- 123** ■ PDS : Plan de sauvegarde
- 83** ● Opah-CD: Opah copropriétés dégradées
- 43** ■ Opah-RR: Opah revitalisation rurale
- 25** ● Opah-CB: Opah centres-bourgs

Budget 2024 : un niveau d'activité important avec un effort massif en faveur des rénovations de qualité

Le bilan 2024 de l'activité de l'Anah traduit des résultats exceptionnels malgré une année atypique. Les résultats constatés s'établissent à un haut niveau dans le prolongement des tendances de ces dernières années : **403 155 logements** ont ainsi été rénovés grâce à **3,77 Mds€ d'aides distribuées**. **7,34 Mds€ de travaux** ont été induits par les projets financés.

Ce haut niveau d'intervention est porté très majoritairement par les aides à la rénovation énergétique et notamment par MaPrimeRénov', qui a financé la rénovation de 340 801 logements pour 3,29 Md€ d'aides engagées. La dynamique observée a été portée plus particulièrement par le nouveau dispositif MaPrimeRénov' Parcours Accompagné, finançant des rénovations d'ampleur et bénéficiant d'un accompagnement des ménages obligatoire par un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' ».

■ Le volume des engagements sur les politiques d'interventions poursuit sa croissance, en particulier pour les projets de rénovation les plus ambitieux

Dans un contexte complexe compte tenu des évolutions réglementaires intervenues au cours du 1^{er} semestre de l'année, le bilan de l'activité de l'Anah s'inscrit dans la continuité des excellents résultats constatés au cours des années précédentes. Ce résultat confirme la maturité des dispositifs d'aide en faveur de la rénovation de l'habitat privé, notamment pour les ménages les plus modestes, qui restent les principaux bénéficiaires des aides de l'Agence. Cette maturité se traduit par des améliorations significatives apportées aux dispositifs d'aides favorisant la réalisation de projets plus ambitieux et performants.

Ainsi, 3,77 Mds€ de subventions au titre de l'aide à l'habitat privé et de la prime pour la transition énergétique MaPrimeRénov' ont été engagés et 403 155 aides ont été distribuées.

La rénovation de l'habitat privé a continué d'atteindre des niveaux élevés, dans tous les champs d'intervention. Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 3 657 M€ soit 92 % des moyens budgétaires mobilisés en 2024.

Autorisations d'engagement consommées

	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Évolution 2024-2023
	AE	AE	
Aides à l'habitat privé	2 621 299 928 €	1 138 594 446 €	130%
dont aides aux propriétaires	2 505 152 266 €	1 022 119 662 €	145%
dont Ingénierie	116 147 662 €	116 474 784 €	0%
Primes de transition énergétique MPR	1 152 238 403 €	1 952 102 466 €	-41%
Fonds d'humanisation des structures d'hébergement	9 997 569 €	9 875 052 €	1%
RHI-THIRORI	24 679 932 €	23 235 840 €	6%
Sous total des aides	3 808 215 832 €	3 123 807 804 €	21,91%
Partenariat opérationnel	6 558 170 €	1 174 000 €	459%
TOTAL général – enveloppe intervention	3 814 774 002 €	3 124 981 804 €	22,07%

Autorisations d'engagement consommées par types de bénéficiaires :

Les aides à destination des propriétaires occupants représentent toujours la majorité des aides distribuées par l'agence (58% en volume et 74% en valeur). On observe par ailleurs une évolution de +134% sur le montant moyen de la subvention accordé aux propriétaires occupants. Cette augmentation s'explique par la mise en place du nouveau dispositif MaPrimeRénov' Parcours Accompagné qui s'est accompagné de la mise en place d'un régime d'aide plus favorable (plafond de travaux et taux de financement revus à la hausse pour permettre un meilleur financement de projets de rénovation ambitieux).

Le nombre de logements subventionnés concernant les dossiers de propriétaires bailleurs est légèrement inférieur par rapport à celui observé en 2023 (-4%). En revanche, le montant des subventions engagées a augmenté (+13%) pour atteindre 101,13 M€ contre 89,55 M€ en raison de l'augmentation du montant moyen de subvention par logement de +17%. Les aides dédiées aux propriétaires bailleurs ont été renforcées en juillet 2024 par l'extension du parcours accompagné à cette catégorie de bénéficiaires.

Les dossiers à l'immeuble ont subventionné principalement les syndicats de copropriété. Les aides distribuées à ce titre ont fortement augmenté en valeur (+56%) et en volume (+7%). Ce résultat s'explique principalement par la forte dynamique du dispositif « MaPrimeRénov' Copropriété » qui a permis de subventionner 33 430 logements en 2024 pour un montant d'aides de 317,59 M€ (contre 27 406 logements en 2023 pour 158,9 M€).

Autorisations d'engagement consommées par priorité d'intervention :

Les aides à la rénovation énergétique ont constitué le segment d'activité prépondérant de l'Agence :

- ces aides représentent au total 86% (3 288,7 M€) du montant total des subventions engagées (3 808,2 M€) ;
- le dispositif « MaPrimeRénov' » Geste par Geste représente 24% des montants accordés ;
- le dispositif « MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné » a fortement évolué et représente désormais 51% des montants accordés contre 18% en 2023.

Le nombre de rénovations énergétiques globales s'établit à 91 374 logements contre 71 613 logements en 2023 (+28%), plus forte progression observée sur ce type d'opération. Il a bénéficié en 2024 de la forte dynamique sur les dispositifs « MPR PA » (anciennement MPR Sérénité) et « MaPrimeRénov' Copropriété » (37 971 logements en 2024 contre 30 167 logements en 2023, soit +26%).

Les rénovations énergétiques ambitieuses réalisées par les propriétaires occupants ont fortement progressé en 2024 (+29% par rapport à 2023 y compris les 7 496 logements de rénovations globales 2023 pour les Int et Sup), atteignant un niveau inédit aiguillonné par la mise en place d'un régime d'aide plus favorable. En 2024, le dispositif MaPrimeRénov' a permis de subventionner 249 427 logements pour un montant total de 903 M€, marquant une baisse par rapport à l'année précédente.

Face au défi de la transition démographique, l'Anah poursuit ses efforts pour adapter les logements aux personnes en perte d'autonomie, leur permettant ainsi de vivre en sécurité et d'améliorer leur qualité de vie dans leur

logement. L'année a été marquée par le déploiement de MaPrimeAdapt' qui a largement contribué au financement de 37 069 logements pour un montant total de subventions de 207,5 M€.

La consommation des crédits dévolus à l'ingénierie s'est maintenue à un niveau similaire par rapport à l'exercice précédent (116,3 M€). Ce maintien à un niveau élevé témoigne de la stabilité des besoins en ingénierie et de l'importance des moyens mobilisés pour accompagner les collectivités et les bénéficiaires des aides de l'Agence, notamment à travers des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une partie des dépenses d'ingénierie (42 M€) a permis de financer l'accompagnement des ménages dans leur parcours accompagné de rénovation (27,3 M€) et l'accompagnement des copropriétés (15,6 M€). Ces dépenses ont été couvertes par le programme CEE dévolue au financement de Mon Accompagnateur Rénov'.

Le montant des financements en matière de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (THIRORI) a légèrement augmenté et représente 24,7 M€ (contre 23,2 en 2023). Ainsi, 58 opérations ont pu être financées dans le cadre de ce programme.

La mobilisation des aides dévolues à l'humanisation des structures d'hébergement représente 9,9 M€ pour l'année 2024 soit l'intégralité de la programmation 2024.

Les engagements des partenariats opérationnels atteignent 6,55 M€, dont 5,5 M€ pour la contribution au financement des Maisons France Services, relais de proximité complémentaires aux espaces conseil France Rénov' permettant aux ménages d'accéder à un premier niveau d'information et d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

■ Évolution contrastée des crédits de paiement en 2024 : forte baisse des aides par geste, hausse des aides à la pierre

La consommation des crédits de paiement de l’enveloppe d’intervention a diminué de 17% pour atteindre 2 256,1 M€ contre 2 726 M€ en 2023.

Cette évolution concerne principalement les aides « MaPrimeRénov’ » par geste, dont la consommation de crédits de paiement s’élève à 827 M€, contre 1 884 M€ en 2023, marquant une diminution de 56 %. Cette baisse s’explique principalement par une réduction importante du volume des engagements sur ce type de parcours par gestes mais aussi par un impact sur les rythmes de

décaissement consécutif aux contrôles avancés instaurés dans le cadre de la lutte contre la fraude.

À l’inverse, les paiements liés aux aides à la pierre ont progressé par rapport à l’exercice précédent. Cette augmentation est la conséquence de l’augmentation croissante ces dernières années des engagements de ces aides. Elle résulte également dans une moindre mesure de la régularisation, début 2024, de paiements liquidés en décembre 2023, ainsi que d’une augmentation sensible du recours aux avances par les demandeurs.

Tableau des crédits de paiement de l'enveloppe intervention

Destination		Compte financier 2024	Compte financier 2023	Évolution 2024-2023
		CP	CP	
1 – Gestion des aides publiques	1.1 Aides	2 249 233 975 €	2 725 825 076 €	-17,5%
	dont aides aux propriétaires Anah et DLC 2	1 010 767 447 €	509 918 107 €	70,0%
	dont aides aux propriétaires DLC 3	324 863 990 €	248 881 146 €	
	dont ingénierie DL et DLC2	67 346 611 €	66 604 625 €	
	dont humanisation des structures d’hébergement	12 927 027 €	5 165 928 €	150,2%
	dont RHI-THIRORI	5 929 379 €	11 158 046 €	-46,9%
	dont primes de transition énergétique MPR	827 019 854 €	1 884 097 224 €	-56,1%
	dont îlots anciens PDR	379 667 €	-	-
2 – Expertise, études, assistance et évaluation	2.4 Partenariat opérationnel	6 863 420 €	648 500 €	958,4%
TOTAL des dépenses – enveloppe intervention		2 256 097 395 €	2 726 473 576 €	-17,3%

■ **Baisse des recettes en 2024, due à la diminution des financements fléchés, compensée en partie par une augmentation des recettes propres**

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2024 s'élève à 1 898,2 M€ (contre 2 955 M€ en 2023). Ce montant des recettes affiche une baisse de 36 % comparé à l'exercice 2023.

Les recettes globalisées ont diminué de 17 % et les recettes fléchées de 54 % par rapport à 2023. Ces évolutions reflètent la volonté de résorber une partie du solde de trésorerie constatée fin 2023 (cf. rapport de l'agent comptable sur le sujet).

Par ailleurs, la part des recettes propres est en augmentation de +45 % par rapport à 2023 grâce aux contributions des fournisseurs d'énergie dans le cadre du programme CEE mis en place pour le financement du MAR.

Les contributions du budget de l'État ont constitué une part prépondérante des recettes de l'Agence :

- l'établissement a perçu sur l'exercice 2024, 692 M€ depuis le programme 174 pour la rénovation énergétique des logements pour le financement de MaPrimeRénov' ;

- elle a également perçu un financement de 380,2 M€ au titre de la contribution du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires au financement des aides à l'habitat privé (programme 135).

Le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone reste une source de recettes importante dans le budget de l'Agence. Sur l'exercice 2024, l'Anah a perçu 700 M€ à ce titre. La vente de CEE a généré une recette de 44,3 M€.

L'Agence a perçu des recettes propres liées à la valorisation des certificats d'énergie pour un montant de 44,35 M€. Enfin, les contributions des fournisseurs d'énergie dans le cadre du programme MAR ont apporté des recettes de l'ordre de 75 M€.

Tableau des recettes encaissées par l'Anah

Recettes	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Évolution
Recettes globalisées	1 206 156 336 €	1 451 608 180 €	-17%
Autres financements de l'État			
Contribution (MTES)	380 198 606 €	389 208 610 €	-2%
Contribution plan de relance	0 €	260 400 000 €	-100 €
Fonds en provenance du FART	0 €	14 906 464 €	-100 €
Fiscalité affectée			
Taxe sur les logements vacants	0 €	0 €	0%
Autres financements publics			
Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone	700 000 000 €	700 000 000 €	0%
Recettes propres			
Contributions des fournisseurs d'énergie	44 350 000 €	75 280 000 €	-41%
Contributions des fournisseurs d'énergie – Programme MPR	75 000 000 €	0 €	-
Reversements de subventions et autres produits divers	6 607 730 €	11 813 105 €	-44%
Recettes fléchées	692 017 721 €	1 503 674 451 €	-54%
Financement de l'État fléchés			
Contribution du programme 174 – MaPrimeRénov'	692 017 721 €	1 216 572 951 €	-43%
Contribution du programme 362 – France Relance	0 €	287 100 000 €	-100%
Recettes propres fléchées			
Reversements de subventions et autres produits divers	0 €	1 500 €	-100%
Autres financements publics fléchés			
Contribution du programme SARE	0 €	0 €	0%
TOTAL recettes	1 898 174 057 €	2 955 282 631 €	-36%

■ **Les dépenses de fonctionnement se stabilisent tandis que les dépenses d'investissement et de personnel évoluent à la hausse en 2024**

En ce qui concerne l'enveloppe de **fonctionnement**, les autorisations d'engagement ont été consommées à hauteur de 115 M€ soit 97% des AE ouvertes. Elles sont en légère baisse de 1% par rapport à 2023. Le montant des crédits de paiement consommés s'élève à 111,7 M€ soit 89% des prévisions budgétaires. Ils sont en hausse de 4% par rapport à l'année dernière. La baisse de 1% des autorisations d'engagement entre 2023 et 2024 s'explique par la réduction des dépenses liées à la gestion des aides. Ces dépenses ont reculé de 25 % en AE et de 15% en CP. Cette diminution est particulièrement marquée sur l'instruction des aides du dispositif MaPrimeRénov', dont la consommation est passée de 31,4 M€ en 2023 à 20,6 M€ en 2024. À l'inverse, certaines dépenses ont augmenté en 2024, notamment celles liées au développement de l'Agence, telles que la montée en compétences, le soutien au recrutement et l'accompagnement des organisations, la communication ainsi que le pilotage du système d'information.

S'agissant de l'enveloppe **d'investissement**, le montant des engagements s'élève à 29,9 M€ contre 27,7 M€ en 2023 et celui des paiements à 25,4 M€ (24,5 M€ en 2023). Comme l'an dernier, elle est portée presque intégralement par les investissements en matière de SI. Les développements relatifs à MaPrimeRénov' représentent 12,6 M€ en AE et 12,9 M€ en CP. Ils ont notamment permis de couvrir les besoins liés aux évolutions des aides (MaPrimeRénov' parcours accompagné). Des financements ont également été mobilisés pour l'enrichissement des parcours sur la plateforme France Rénov' (3,4 M€ en AE et 2,9 M€ en CP) et pour les développements nécessaires pour le SI relatif à Mon Accompagnateur Rénov' (1,4 M€ en AE). Enfin, les évolutions nécessaires à la prise en compte de MaPrimeAdapt' dans le Service en Ligne (1,1 M€).

L'enveloppe de personnel de 22 M€ est en augmentation de 25% par rapport à l'exécution budgétaire 2023, en lien avec l'évolution des effectifs de l'Agence qui poursuit sa mise à l'échelle en passant de 224 ETPT en 2023 à 280 ETPT, soit +25%.

RÉALISATION

Agence 4août

TYPOGRAPHIES

PP Neue Machina, par PangramPangram

PHOTOS

© Christophe Caudroy © Michaël Parpet © Olivier
Panier des Touches © Constance Decorde © Cyril
Chigot © Roman Jehanno © Laurent Villeret
© Louis Garnier © Sébastien Sindou © Gaël
Kerbaol © Alexandre Dupeyron © Hervé Lequeux
© Joël Peyrou © Jean-Michel Bourlioux
© Bénédite Topuz © Stop Exclusion Énergétique
© Cristal Habitat © Limoges Métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

